

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3023

5 novembre 2015

SOMMAIRE

Aberdeen Global II	145058	ColJewel S.à r.l.	145085
Action Sports S.A.	145060	Compagnie de Participations Industrielles et Agricoles	145103
AltaFund Value-Add I	145066	Condor Trading S.A.	145064
Atos Luxembourg PSF S.A.	145064	Conga NO Luxembourg S.à r.l.	145095
Bull PSF S.A.	145064	CP Valentine International S.A. - SPF	145063
CASA MIA chez ATIA	145094	Decus Invest	145066
Castle Property Investment S.A.	145094	Delemont Investment S.à r.l.	145103
CBRE Global Investors Luxembourg S.à r.l.	145095	Easybox S.à r.l.	145104
CDC Immo BAT 1	145095	Eiskaffee Venezia s.à r.l.	145104
CDCL Intellectual Properties S.à r.l.	145061	Elitherm S.A.	145104
CDCL Promotions S.à r.l.	145096	Everest Investors S.A.	145064
Celsius S.à r.l.	145096	FondsSelector SMR Sicav	145062
Cercle Culturel Europe et Fraternité	145096	Fortuna Select Fund	145099
Chemical Overseas SA	145098	GCL Holdings S.C.A.	145069
Chunko S.A.	145099	Groupe LS S.A.	145100
Circle Holding S.A.	145099	Immobilière Saint Marcel S.A.	145058
Cisa International S.A.	145099	IREF Art-Invest Holdings 1	145101
Citadel Value Fund Sicav	145100	Jyoti S.à r.l.	145098
Citadel Value Fund Sicav	145100	LOYS Sicav	145060
Citus	145066	Lux Electronic Company S.A.	145061
CLS Citadel S.à r.l.	145100	MACIEL Fernand Immobilier S. à r.l.	145066
CLS Europe S.à r.l.	145101	Network Technology & Communication Ex- pertise	145104
CLS Investments S.à r.l.	145101	Orchestre D'Harmonie Des Jeunes De L'Union Européenne	145068
CLS Luxembourg S.à r.l.	145101	Sauren Fonds-Select Sicav	145063
CLS Palisade S.à r.l.	145101	SOP I SICAV	145059
CLS Sweden S.à r.l.	145102	SOP I SICAV	145062
CLT-UFA	145102	Universal-Investment-Luxembourg S.A.	145068
CNPC International (Buzachi) S.à r.l.	145102	Wedco One (Luxembourg) S.à r.l.	145102
Cofilux Conseil	145103		
Cofimex International S.A.	145103		

Immobilière Saint Marcel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 99.814.

Les actionnaires de la société sont convoqués à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

le **LUNDI 23 NOVEMBRE 2015** À 11H00 au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du conseil d'administration, du rapport du commissaire aux comptes et délibération avec approbation sur les comptes annuels et des rapports de l'année 2014.
2. Affectation du résultat de l'exercice 2014.
3. Décharges à accorder aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par la personne de votre choix. Votre représentant présentera obligatoirement une procuration valable de votre part, à laquelle vous annexerez une copie des actions vous detenez dans le capital de la société, votre pièce d'identité et celle de votre mandataire.

Pour le Conseil d'Administration

Olivier BONET-MAURY, Administrateur

Référence de publication: 2015173475/20.

Aberdeen Global II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 136.363.

The Shareholder, the Board of Directors of the Company would like to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company (the "Meeting") to be held on *23 November 2015* at 11.00 a.m. at the registered office of the Company at 2b Rue Albert Borschette L - 1246 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the annual report incorporating the Independent Auditor's report and the audited financial statements of the Company for the financial year ended 30 June 2015.
2. Allocation of the results for the financial year ended 30 June 2015.
3. Discharge to be granted to the directors with respect to the performance of their duties during the financial year ended 30 June 2015.
4. Re-election of Mr. Martin Gilbert as Director until the next Annual General Meeting to be held in 2016.
5. Re-election of Mr. Christopher Little as Director until the next Annual General Meeting to be held in 2016.
6. Re-election of Mr. David Van Der Stoep as Director until the next Annual General Meeting to be held in 2016.
7. Re-election of Mr. Hugh Young as Director until the next Annual General Meeting to be held in 2016.
8. Re-election of Mr. Bob Hutcheson as Director until the next Annual General Meeting to be held in 2016.
9. Re-election of Ms. Soraya Hashimzai as Director until the next Annual General Meeting to be held in 2016.
10. Re-election of Mr. Lynn Birdsong as Director until the next Annual General Meeting to be held in 2016.
11. Re-election of Mr. Ronaldo Nogueira as Director until the next Annual General Meeting to be held in 2016.
12. Election of Mr. Ian MacDonald as Director until the next Annual General Meeting to be held in 2016.
13. Election of Mr. Gary Marshall as Director until the next Annual General Meeting to be held in 2016.
14. Re-election of KPMG Luxembourg, Société coopérative as Independent Auditor of the Company until the next Annual General Meeting to be held in 2016.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at the Meeting by person or by proxy. A copy of the form of proxy is attached and may be obtained at the above address.

Should you not be able to attend this Meeting, kindly complete, date, sign and return the form of proxy enclosed by fax before 18 November 2015 to Aberdeen Global Services S.A. for the attention of Luxembourg Product Management at fax number +352 2643 3097 or by mail to the above address.

Annual report and accounts are made available at www.aberdeen-asset.com within the literature section, alternatively please contact, for shareholders outside of the UK, +352 46 40 10 820 or, for shareholders in the UK, 01224 425255 to request a copy.

Dated 28 October 2015

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015176397/40.

SOP I SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 168.325.

Der Liquidator lädt die Aktionäre hiermit gem. Artikel 24 der Satzung der Gesellschaft erneut zu einer

ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre am Sitz der Gesellschaft 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg am *07. Dezember 2015* um 14.30 Uhr ein.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Entgegennahme der Berichte des Verwaltungsrates und des unabhängigen Abschlussprüfers der Gesellschaft über das Rumpfgeschäftsjahr der Gesellschaft vom 1. Mai 2015 bis zum 30. September 2015;
2. Feststellung und Genehmigung der Bilanz, einschließlich der Gewinn- und Verlustrechnung und des Anhangs, per 30. September 2015, und Beschluss über die Ergebnisverwendung;
3. Kenntnisnahme davon, dass die CSSF gewillt ist, von der Aufstellung eines sog. long form reports gemäß CSSF-Rundschreiben 02/81 für das Rumpfgeschäftsjahr vom 1. Mai 2015 bis zum Tag der Auflösung der Gesellschaft, dem 30. September 2015, abzusehen;
4. Beschluss, eine anschließende Generalversammlung mit der folgenden Tagesordnung abzuhalten:
 1. Entgegennahme des Berichtes des Liquidators und des Berichtes des unabhängigen Abschlussprüfers für den Liquidationszeitraum vom 30. September 2015 bis zum Tag des Abschlusses der Liquidation;
 2. Bestimmung des Ortes, an dem die Bücher und Unterlagen der Gesellschaft für mindestens fünf Jahre aufbewahrt werden;
 3. Vorkehrungen für die Hinterlegung von Geld und Vermögenswerten, die Aktionären und Gläubigern der Gesellschaft zustehen, tatsächlich jedoch nicht an diese ausgezahlt bzw. ausgekehrt werden konnten;
 4. Beschluss über die (Nicht-)Vergütung der Mitglieder des Verwaltungsrates während der gesamten Dauer der Gesellschaft;
 5. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für die gesamte Dauer der Gesellschaft;
 6. Anerkennung, dass die Mandate der Mitglieder des Verwaltungsrates mit Beendigung der Gesellschaft erlöschen;
 7. Anerkennung, dass das Mandat des unabhängigen Abschlussprüfers mit Beendigung der Gesellschaft erlischt;
 8. Beschluss, die Liquidationskosten dem Gesellschaftsvermögen zu belasten;
 9. Abschluss der Liquidation der Gesellschaft.

Die ausserordentliche Generalversammlung am 30. Oktober 2015 mit derselben Tagesordnung konnte mangels Erreichen des Anwesenheitsquorums nicht rechtsgültig über diese Tagesordnungspunkte beschliessen. Diese neu einberufene ausserordentliche Generalversammlung kann ohne Rücksicht auf das Erreichen des Anwesenheitsquorums mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der abgegebenen Stimmen rechtsgültig über diese Tagesordnungspunkte beschliessen.

Alle Aktionäre besitzen das Recht zur Teilnahme an der Generalversammlung und Abstimmung auf dieser sowie das Recht, Bevollmächtigte zur Ausübung dieser Rechte zu bestellen. Ein Bevollmächtigter muss nicht Aktionär der Gesellschaft sein. Falls Sie an dieser Generalversammlung nicht teilnehmen können, bitten wir Sie, eine Vollmacht auszustellen und diese datiert und unterschrieben per Post an die Gesellschaft zu schicken, zu Händen von Frau Dr. Sabine Ebert, regulatory set up department, Oppenheim Asset Management Services S.à r.l., 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg, sowie bitte vorab per e-mail an sabine.ebert@oppenheim.lu, cc: d_FundSetUpOPAM@oppenheim.lu oder per Telefax an (00352) 22 15 22-9493 bis spätestens zum 07. Dezember 2015 um 11 Uhr zu senden. Vollmachtsformulare sind am Sitz der Gesellschaft bei Frau Dr. Sabine Ebert erhältlich.

Luxemburg, im November 2015.

Im Auftrag des Liquidators .

Référence de publication: 2015178858/755/48.

Action Sports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 139.074.

Hiermit wird allen Aktionären der Action Sports S.A., einer Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts (Société Anonyme), eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 139.074, mit Sitz in 32, rue du Fossé, L-4123 Esch-sur-Alzette (die „Gesellschaft“) mitgeteilt, dass

am 26. November 2015 um 14.00 Uhr in den Amtsräumen der Rechtsanwaltskanzlei Etude Wirtz, in 20, route d'Echternach, L-1453 Luxemburg, eine

AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG DER AKTIONÄRE

mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Verkauf der Immobilie; Prinz Heinrich Kaserne, Lenggries; Präsentation der Offerten durch den Verwaltungsrat, Zustimmung zum Verkauf, Mandat für den Verwaltungsrat zum Verkauf.
2. Für den Fall eine „share deals“; Zustimmung zum Verkauf der Aktien durch den Mehrheitsaktionär, Ausübung des Tag Along / Drag Along rights der Minderheitsaktionäre.
3. Sonstiges.

Für weitere Informationen kann das Verwaltungsratsmitglied, Herr Gerd Schneider kontaktiert werden.

Die Hinterlegung der Aktienzertifikate ist vom Depositaire vor der Generalversammlung vorzunehmen.

2. November 2015.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2015177983/22.

LOYS Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 153.575.

Die Aktionäre der LOYS Sicav (die „Gesellschaft“) werden hiermit zur

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, welche am 25. November 2015 um 14:00 Uhr in den Geschäftsräumen des Notariats Hellinckx, 101, rue Cents, L-1319 Luxemburg mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach mit Wirkung zum 01. Januar 2016.
2. Anpassung der Satzung an die Dokumente der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. und dementsprechende Neufassung mit Wirkung zum 01. Januar 2016.
3. Im Rahmen der Neufassung der Satzung soll der Gesellschaftszweck mit Wirkung zum 01. Januar 2016 folgenden Wortlaut erhalten:
 Artikel 4 - Gesellschaftszweck
 Der ausschließliche Zweck der Gesellschaft ist, die beschafften Mittel in Wertpapiere und andere zulässige Finanzanlagen im Sinne von Teil I des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 nach dem Grundsatz der Risikostreuung anzulegen und den Aktionären die Ergebnisse der Vermögensverwaltung zukommen zu lassen.
 Die Gesellschaft kann jegliche Maßnahme ergreifen und Transaktion ausführen, welche sie für die Erfüllung und Ausführung dieses Gesellschaftszweckes für nützlich erachtet, und zwar im weitestmöglichen Rahmen gemäß Teil I des Gesetzes vom 17. Dezember 2010.
4. Im Rahmen der Neufassung der Satzung wird in Artikel 6 der neuen Satzung festgelegt, dass die Gesellschaft beschließen kann, Aktienbruchteile auszugeben.
5. Im Rahmen der Neufassung der Satzung wird in Artikel 8 der neuen Satzung festgelegt, dass die genaue Definition eines „Bankarbeitstags“ durch die Gesellschaft im Verkaufsprospekt erfolgt.
6. Im Rahmen der Neufassung der Satzung werden in Artikel 24 der neuen Satzung die Bedingungen für die Verschmelzung von Teilfonds modifiziert.
7. Hinzuwahl folgender Personen als Verwaltungsratsmitglieder mit Wirkung zum 01. Januar 2016, vorbehaltlich der Genehmigung durch die Commission de Surveillance du Secteur Financier:
 - Herr Stefan Schneider, geboren am 26. April 1967 in Ehringshausen (Deutschland), beruflich ansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,

- Herr Frank Trzewik, geboren am 27. Juni 1967 in Oldenburg (Deutschland), beruflich ansässig Alte Amalienstr. 30, D-26135 Oldenburg,
- Herr Ufuk Boydak, geboren am 26. Dezember 1985 in Lohne/Oldenburg (Deutschland), beruflich ansässig Friedensstr.7, D-60311 Frankfurt.

8. Sonstiges.

Der Entwurf der neugefassten Satzung ist am Sitz der Gesellschaft für die Aktionäre der Gesellschaft kostenfrei erhältlich.

Beschlüsse auf die Tagesordnung verlangen ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des Gesellschaftskapitals sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien.

Sofern das erforderliche Anwesenheitsquorum dieser Generalversammlung nicht erfüllt wird, wird eine zweite Außerordentliche Generalversammlung einberufen, welche Beschlüsse auf die Tagesordnung ohne Anwesenheitsquorum mit Zwei-Drittel Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst werden können.

Um an der Generalversammlung teilnehmen zu können bzw. ihr Stimmrecht durch einen bestellten Bevollmächtigten auszuüben, müssen Aktionäre sich bis spätestens 20. November 2015 bei dem Verwaltungsrat der Gesellschaft oder der Verwaltungsgesellschaft Alceda Fund Management S.A., 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, per Post, per E-Mail unter corporate@alceda.lu oder per Fax +352 248 329 442 angemeldet haben bzw. das am Sitz der Gesellschaft erhältliche Vollmachtsformular ausgefüllt zurückgesendet haben.

Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien müssen mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) nachweisen, dass ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle vom Tage der Ausstellung der Bescheinigung an und bis nach der Generalversammlung gesperrt sind. Eine solche Sperrbescheinigung muss bis spätestens 20. November 2015 am Sitz der Gesellschaft hinterlegt sein.

Für die Anforderung entsprechender Vertretungsvollmachten oder bei Fragen im Zusammenhang mit der Teilnahme an der Versammlung wenden Sie sich bitte an corporate@alceda.lu.

Senningerberg, im November 2015.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2015178854/1346/58.

Lux Electronic Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.706.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi *24 novembre 2015* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Ratification de la nomination de Jean-Charles Thouand, Administrateur,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015178856/755/19.

CDCL Intellectual Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 164.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155305/9.

(150170976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

SOP I SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 168.325.

Der Liquidator lädt die Aktionäre hiermit gem. Artikel 24 der Satzung der Gesellschaft erneut zu einer

DRITTEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre am Sitz der Gesellschaft 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg am 07. Dezember 2015 um 15.00 Uhr ein.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Entgegennahme des Berichtes des Liquidators und des Berichtes des unabhängigen Abschlussprüfers für den Liquidationszeitraum vom 30. September 2015 bis zum Tag des Abschlusses der Liquidation;
2. Bestimmung des Ortes, an dem die Bücher und Unterlagen der Gesellschaft für mindestens fünf Jahre aufbewahrt werden;
3. Vorkehrungen für die Hinterlegung von Geld und Vermögenswerten, die Aktionären und Gläubigern der Gesellschaft zustehen, tatsächlich jedoch nicht an diese ausgezahlt bzw. ausgekehrt werden konnten;
4. Beschluss über die (Nicht-)Vergütung der Mitglieder des Verwaltungsrates während der gesamten Dauer der Gesellschaft;
5. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für die gesamte Dauer der Gesellschaft;
6. Anerkennung, dass die Mandate der Mitglieder des Verwaltungsrates mit Beendigung der Gesellschaft erlöschen;
7. Anerkennung, dass das Mandat des unabhängigen Abschlussprüfers mit Beendigung der Gesellschaft erlischt;
8. Beschluss, die Liquidationskosten dem Gesellschaftsvermögen zu belasten;
9. Abschluss der Liquidation der Gesellschaft.

Die ausserordentliche Generalversammlung am 30. Oktober 2015 mit derselben Tagesordnung konnte mangels Erreichen des Anwesenheitsquorums nicht rechtsgültig über diese Tagesordnungspunkte beschliessen. Diese neu einberufene ausserordentliche Generalversammlung kann ohne Rücksicht auf das Erreichen des Anwesenheitsquorums mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der abgegebenen Stimmen rechtsgültig über diese Tagesordnungspunkte beschliessen.

Alle Aktionäre besitzen das Recht zur Teilnahme an der Generalversammlung und Abstimmung auf dieser sowie das Recht, Bevollmächtigte zur Ausübung dieser Rechte zu bestellen. Ein Bevollmächtigter muss nicht Aktionär der Gesellschaft sein. Falls Sie an dieser Generalversammlung nicht teilnehmen können, bitten wir Sie, eine Vollmacht auszustellen und diese datiert und unterschrieben per Post an die Gesellschaft zu schicken, zu Händen von Frau Dr. Sabine Ebert, regulatory set up department, Oppenheim Asset Management Services S.à r.l., 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg, sowie bitte vorab per e-mail an sabine.ebert@oppenheim.lu, cc: d_FundSetUpOPAM@oppenheim.lu oder per Telefax an (00352) 22 15 22-9493 bis spätestens zum 07. Dezember 2015 um 11 Uhr zu senden. Vollmachtsformulare sind am Sitz der Gesellschaft bei Frau Dr. Sabine Ebert erhältlich.

Luxemburg, im November 2015.

Im Auftrag des Liquidators .

Référence de publication: 2015178859/755/38.

FondsSelector SMR Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 76.964.

Die Aktionäre der FondsSelector SMR SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG DER AKTIONÄRE

eingeladen, die am 25. November 2015 um 11.30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 30. Juni 2015 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. Juni 2015 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der FondsSelector SMR SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) per Fax 00352/44903-4506 oder E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2015178855/755/29.

Sauren Fonds-Select Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 68.351.

Die Aktionäre der SAUREN FONDS-SELECT SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG DER AKTIONÄRE

eingeladen, die am 25. November 2015 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 30. Juni 2015 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. Juni 2015 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der SAUREN FONDS-SELECT SICAV (DZ PRIVATBANK S.A.) per Fax 00352/44903-4506 oder E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2015178857/755/29.

CP Valentine International S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 42.702.

Les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 13 novembre 2015 à 10.00 heures au siège social

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et attribution du résultat au 31 décembre 2014.
3. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015173473/14.

Everest Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 120.607.

Messieurs, Mesdames, les actionnaires sont convoqués, le *13 novembre 2015*, à 10 heures, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes des exercices clos les 31 décembre 2011, 2012 et 2013, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- Affectation des résultats
- Examen de la situation des mandats (renouvellement des mandats des administrateurs, nomination d'un administrateur)
- Questions diverses

A l'issue de cette assemblée se tiendra une Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de se prononcer sur la dissolution ou non de la société conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 modifiée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015172224/20.

Condor Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 81.304.

Messieurs, Mesdames, les actionnaires sont convoqués, le *13 novembre 2015*, à 14 heures, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes des exercices clos les 31 décembre 2011, 2012 et 2013, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- Affectation des résultats
- Questions diverses

A l'issue de cette assemblée se tiendra une Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de se prononcer sur la dissolution ou non de la société conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 modifiée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015172225/18.

Atos Luxembourg PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.
R.C.S. Luxembourg B 37.048.

Bull PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 40, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 25.435.

*Certificat émis en application de l'article 273 (1) de la loi
sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée*

I, Jacques Kessler, Notary residing in Pétange, duly appointed in the Grand Duchy of Luxembourg, hereby attest and certify the following:

Pursuant to a common draft terms of the merger enacted on September 17th, 2015 by the undersigned notary (the "Common Draft Terms of Merger"), ATOS LUXEMBOURG PSF S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office at 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 37.048 (the "Absorbing Company") proposed to absorb BULL PSF S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered

office at 40, rue Pafebruch, L-8308 Capellen and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 25.435 (the “Absorbed Company”) by way of merger (the “Merger”). The Absorbing Company and the Absorbed Company are hereafter collectively referred to as the “Merging Companies”.

The Merger by absorption is performed in accordance with articles 261 et seq. and in particular with article 278 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”).

Pursuant to article 262 of the Law, the Common Draft Terms of Merger were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2602, on September 24th, 2015.

The documents provided for by article 267 paragraph 1 (a) and (b) of the Law have been deposited at the Merging Companies’ registered office at least one (1) month prior to the date of the present certificate.

All the formalities required under Luxembourg law in relation to the Merger have been accomplished, in particular the conditions as provided for under article 279 of the Law.

The accounting effective date of the Merger is January 1st 2015.

The sole shareholder of the Absorbing Company did not require, during the period of one (1) month following the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations of the Common Draft Terms of Merger, the convening of an extraordinary general meeting of the shareholders of the Absorbing Company, in order to vote on the approval of the Merger.

Therefore the Merger, which is already effective among the Merging Companies since more than one (1) month has elapsed following the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations of the Common Draft Terms of Merger, will also become effective vis-à-vis third parties from the publication of this certificate in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, having the following consequences ipso jure:

- the universal transfer of all of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company;
- the Absorbed Company ceases to exist;
- the cancellation of the shares of the Absorbed Company;
- all other consequences, as listed in the Common Draft Terms of Merger.

Certified in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on October 26th, 2015.

**Suit la traduction française du texte qui précède,
étant entendu qu’en cas de divergences, la version anglaise fera foi.**

Le soussigné Jacques Kessler, Notaire résidant à Pétange, dûment nommé au Grand-Duché de Luxembourg, atteste et certifie que:

En vertu d’un projet commun de fusion notarié du 17 septembre 2015 par le notaire instrumentant (le «Projet Commun de Fusion»), ATOS LUXEMBOURG PSF S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37.048 (la «Société Absorbante») a projeté d’absorber, par voie de fusion, BULL PSF S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, rue Pafebruch, L-8308 Capellen et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 25.435 (la «Société Absorbée») (la «Fusion»). La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après collectivement nommées les «Sociétés Fusionnantes».

L’absorption par voie de fusion est opérée suivant les dispositions des articles 261 et suivants et en particulier de l’article 278 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Suivant les dispositions de l’article 262 de la Loi, le Projet Commun de Fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2602 en date du 24 septembre 2015.

Les documents requis par l’article 267 paragraphe 1 (a) et (b) de la Loi ont été déposés au siège social des Sociétés Fusionnantes au moins un (1) mois avant la date du présent certificat.

Toutes les formalités requises par la loi luxembourgeoise ont été accomplies, en particulier les conditions prévues par l’article 279 de la Loi.

Du point de vue comptable, la Fusion prend effet le 1^{er} janvier 2015.

L’actionnaire unique de la Société Absorbante n’a pas requis, pendant le délai d’un (1) mois suivant la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations du Projet Commun de Fusion, la convocation d’une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbante, appelée à se prononcer sur l’approbation de la Fusion.

Par conséquent, la Fusion, déjà réalisée entre les Sociétés Fusionnantes puisque plus d’un (1) mois s’est écoulé depuis la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations du Projet Commun de Fusion, prendra également effet à l’égard des tiers à partir de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations du présent certificat, avec les conséquences suivantes:

- le transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante;
- la Société Absorbée cesse d’exister;
- les actions de la Société Absorbée sont annulées;

- toutes les autres conséquences, telles qu'énumérées dans le Projet Commun de Fusion.

Ainsi certifié à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015175595/76.

(150194586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2015.

MACIEL Fernand Immobilier S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7526 Mersch, 7, allée J.W. Léonard.

R.C.S. Luxembourg B 135.498.

—
EXTRAIT

Acceptation de la démission du mandat de gérant technique de Mr. Ermin Kadric né le 13.01.1987 à NOVI PAZAR (Serbie), et

demeurant à:

227 rue de Belval à L-4024-Esch-sur-Alzette

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155618/14.

(150171199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Citus, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg S.A.

Verwaltungsgesellschaft / Verwahrstelle

Référence de publication: 2015157201/9.

(150173662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Decus Invest, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg S.A.

Verwaltungsgesellschaft / Verwahrstelle

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2015156573/10.

(150172355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

AltaFund Value-Add I, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.249.

In the year two thousand and fifteen,

on the sixteenth day of the month of October.

Before Us, Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr Frédéric Pelé, Avocat, with professional address at 10, Boulevard G.D. Charlotte, L-1330 Luxembourg,

acting in his capacity as special proxyholder of AltaFund Value-Add I, a Société en Commandite par Actions.. Fonds d'Investissement Spécialisé governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 28 February 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") number 448, dated 9 March 2011, page 21458, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 159.249, and the articles of incorporation of which (the "Articles") have been last amended pursuant to a notarial deed drawn up by same notary Jean-Joseph WAGNER, on 09 June 2015 and published in the Mémorial C number 1664, dated 06 July 2015 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted, with effect as of 17 September 2015, by the board of managers of AltaFund General Partner S.à r.l. (the "Board"), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 159.150, acting as general partner of the Company (the "General Partner"),

a copy of which resolutions, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at eight million two hundred and sixty-seven thousand two hundred and thirty-eight point seventy-three Euros (EUR 8,267,238.73) represented by one thousand (1,000) Management Shares having a nominal value of one EUR (EUR 1.-) each held by the General Partner, fifteen thousand (15,000) Class B Ordinary Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each held by the General Partner as Class B Limited Shareholder and eight million two hundred and fifty-one thousand two hundred and thirty-eight point seventy-three (8,251,238.73) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each held by the Class A Limited Shareholders, all shares being fully paid up.

II. That pursuant to article five (5) of the Articles, the authorised capital of the Company has been fixed at six hundred and thirty million Euros (EUR 630,000,000.-) and that pursuant to the same article 5, the General Partner has been authorised to increase the issued share capital of the Company by the creation of new redeemable Class A Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per ordinary share, article 5 of the articles of association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board, through a meeting held on 17 September 2015 at 12:00 p.m., and in accordance with the authority conferred to it pursuant to article five (5) of the Articles, has decided to increase the issued share capital by an amount of one hundred and ninety thousand seven hundred and forty-two point forty Euros (EUR 190,742.40) through the creation and issue of one hundred and ninety thousand seven hundred and forty-two point forty (190,742.40) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the already existing Class A Ordinary Shares.

IV. That the Board, through a meeting held on 17 September 2015 at 12:00 p.m., has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant drawn commitments, evidence which was obtained on 02 October 2015, the subscription of one hundred and ninety thousand seven hundred and forty-two point forty (190,742.40) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, together with an aggregate share premium of an aggregate amount of one million seven hundred and sixteen thousand six hundred and eighty-one point sixty Euros (EUR 1,716,681.60), as follows:

- Stichting Depository APG Strategic Real Estate Pool, a foundation (stichting) incorporated and governed by the laws of the Netherlands and whose registered office is at Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, the Netherlands, in its capacity as depository (bewaarder) of APG Strategic Real Estate Pool, a mutual fund (fonds voor gemene rekening) under the laws of the Netherlands, with registered office at Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, the Netherlands: seventy-seven thousand three hundred and twenty-eight (77,328) Class A Ordinary Shares;

- Euro Pietro Private Limited, a company incorporated and governed by the laws of Singapore, having its registered office at 168 Robinson Road #37-01 Capital Tower, Singapore (068912): fifty-one thousand five hundred and fifty-two (51,552) Class A Ordinary Shares; and

- The Northern Trust Company, a company incorporated and governed by the laws of the State of Illinois, United States of America, and registered in Australia under the registration number ARBN 126 279 918, in its capacity as custodian for the Future Fund Investment Company No. 3 Pty Ltd, a company incorporated in Australia and registered in Australia under the registration number CAN 134 338 882: sixty-one thousand eight hundred and sixty-two point forty (61,862.40) Class A Ordinary Shares.

V. That all these Class A Ordinary Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the aggregate share premium, by contributions in cash to the Company as confirmed on 02 October 2015, so that the total amount of one million nine hundred and seven thousand four hundred and twenty-four Euros (EUR 1,907,424.-) representing the amount of the abovementioned capital increase of one hundred and ninety thousand seven hundred and forty-two point forty Euros (EUR 190,742.40) and an aggregate share premium in an amount of one million seven hundred and sixteen thousand six hundred and eighty-one point sixty Euros (EUR 1,716,681.60) is at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. That as a consequence of the abovementioned increase of the issued share capital, the first paragraph of article 5 of the Articles is therefore amended and shall read as follows:

" 5. Share capital - Authorised share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Fund is set at eight million four hundred and fifty-seven thousand nine hundred and eighty-one point thirteen Euros (EUR 8,457,981.13) represented by one thousand (1,000) Management Shares having

a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each held by the General Partner, fifteen thousand (15,000) Class B Ordinary Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each held by the General Partner as Class B Limited Shareholder and eight million four hundred and forty-one thousand nine hundred and eighty-one point thirteen (8,441,981.13) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each held by the Limited Shareholders and Investors as Class A Limited Shareholders. These Ordinary Shares are redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the 1915 Law and these Articles of Incorporation."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately three thousand euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English only, in accordance with art. 26 (2) of the Luxembourg law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us notary the present original deed.

Signé: F. PELÉ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 octobre 2015. Relation: EAC/2015/24111. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015174874/98.

(150194174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2015.

Universal-Investment-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 75.014.

Das Verwaltungsreglement, betreffend den Fonds Renminbi Bond Opportunities Flex UI welcher von der Universal-Investment-Luxembourg S.A. verwaltet wird, wurde in geänderter Fassung beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 05. November 2015.

Für den Renminbi Bond Opportunities Flex UI

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Marc-Oliver Scharwath / Eva-Maria Wimmer

Référence de publication: 2015176348/15.

(150195749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2015.

Orchestre D'Harmonie Des Jeunes De L'Union Européene, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg F 3.966.

Art. 5. L'Association se compose des onze membres du Comité central de l'Union Grand-Duc Adolphe et de trois membres de l'UNION MUSICALE INTERRÉGIONALE (UMI).

Art. 7. La cotisation, due par les membres, est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut pas excéder le montant de 250€

Art. 12. L'Association est dirigée par un conseil d'administration de sept membres, dont cinq sont nommés par l'assemblée générale sur proposition du Comité central de l'UNION GRAND-DUC ADOLPHE et deux sur proposition de l'UNION MUSICALE INTERRÉGIONALE.

L'assemblée générale peut coopter en plus maximum deux personnes pour faire partie du Conseil d'Administration pour des tâches spécifiques.

Les administrateurs sont nommés pour un terme de deux ans. Leur mandat est renouvelable.

Art. 13. La fonction de président et de trésorier revient au président et trésorier général de l'UGDA, celui du secrétaire général à l'UMI.

Au cas où l'Intendant de l'ORCHESTRE D'HARMONIE DES JEUNES DE L'UNION EUROPEENNE ne fait pas partie du Conseil d'Administration, celui-ci assiste avec voix consultative aux réunions du Conseil d'Administration.

Art. 19. Les travaux de la Commission des vérificateurs de caisse se limitent au contrôle des opérations de trésorerie. La commission se compose de deux membres dont un est nommé par l'assemblée générale sur proposition du Comité central de l'UNION GRAND-DUC ADOLPHE et un sur proposition de l'UNION MUSICALE INTERRÉGIONALE ou de l'Assemblée générale.

Les vérificateurs de caisse sont nommés pour un terme de deux ans. Leur mandat est renouvelable.

Changements 2015 en jaune

Référence de publication: 2015156938/27.

(150172819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

GCL Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 8B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 141.684.

In the year two thousand and fifteen on the second day of October,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held:

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of GCL Holdings S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 8b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.684.

The Company has been incorporated on 4 July 2008, pursuant to a deed executed before Maître Christine Doerner, notary residing in Bettembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2447 on 7 October 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 24 July 2014 pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2687 on 2 October 2014.

The Meeting was opened at 10.30 a.m. CET and chaired by Jean-Baptiste Beauvoir Planson, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Régis Galiotto, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Séamus McCallion, with professional address in Luxembourg.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Bureau.

The Bureau having been formed, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. All the Shareholders of the Company have been duly convened to the Meeting by way of convening notices sent by registered mail and e-mail on 24 September 2015.

II. The names of the Shareholders present or represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list (the Attendance List). This Attendance List signed by the representative of the Shareholders, the Bureau and the undersigned notary, together with the powers of attorney of the represented Shareholders, after having been signed ne varietur, will remain annexed to the present deed for the purposes of registration.

III. As it appears from the Attendance List, the entire issued shares of the Company is present or represented at the present Meeting. The Meeting can therefore validly decide on all the items of the agenda below which has previously been communicated to the Shareholders present and represented, each of them expressly declaring to acknowledge the agenda.

IV. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Change of the corporate object of the Company and subsequent amendment of article 3 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 3. Object.**

3.1 The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

3.2 As an additional purpose, the Company may perform industrial, commercial, or financial activities abroad through branches, subsidiaries or other offices in, and of, any form whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.”;

3. Amendment and full restatement of the Articles;

4. Acknowledge the termination of the mandate of GCL Holdings GP S.à r.l. as managing shareholder of the Company;

5. Appointment of class A and class B directors to the board of directors the Company;

6. Removal of the members of the supervisory board of the Company; and

7. Miscellaneous.

V. After the agenda was duly examined and after deliberations, the Meeting has unanimously resolved the following:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being present or represented at the Meeting, the Meeting waives, to the extent necessary or applicable, the convening notices and formalities, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the corporate object of the Company and consequently amend article 3 of the Articles which shall henceforth read as follows:

Art. 3. Object.

3.1 The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

3.2 As an additional purpose, the Company may perform industrial, commercial, or financial activities abroad through branches, subsidiaries or other offices in, and of, any form whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Third resolution

The Meeting resolves to amend and restate in full the Company’s Articles so that they henceforth read as follows:

Art. 1. Denomination and Form. There is hereby established between the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of GCL Holdings, S.C.A. (hereinafter the Company), which shall be subject to and governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the Company Law), as well as by these articles of association (the Articles of Association).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders (the General Meeting) adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

3.2 As an additional purpose, the Company may perform industrial, commercial, or financial activities abroad through branches, subsidiaries or other offices in, and of, any form whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the Shareholders. In case of death, incapacity or inability of the Unlimited Shareholder, article 112 of the Company Law shall apply.

Art. 5. Capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is set at EUR 141,217.50 (one hundred and forty-one thousand two hundred seventeen euros and fifty cents) represented by:

- a. 1 unlimited share in registered form with a par value of EUR 1.25 (the Unlimited Share) (Action de Commandité),
- b. 39,578 (thirty nine thousand five hundred seventy-eight) class A limited ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Class A Limited Shares),
- c. 5,610 (five thousand six hundred ten) class B limited non-voting preferred shares in registered form with a par value of EUR 1.25 each (the Class B Limited Shares), and
- d. 67,785 (sixty seven thousand seven hundred eighty five) preferred shares with a nominal value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five eurocents) each (the Preferred Shares, and together with the Class A Limited Shares and the Class B Limited Shares are collectively referred to as the Limited Shares (Actions de Commanditaires).

The holder(s) of Limited Shares and the holder(s) Unlimited Share(s) are, in the Articles of Association, collectively referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

Any amounts paid in respect of the Limited Shares at the time of their subscription over the par value of such shares shall be credited to a premium reserve account of the Company (a Premium Reserve Account) of the class corresponding to that of the shares in question.

5.2 The extraordinary General Meeting, resolving in the manner required for the amendment of these Articles of Association, and with the consent of the Unlimited Shareholder, may increase the subscribed capital.

5.3 The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

5.4 All shares of the Company are and will continue to be in registered form.

5.5 A register of Shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Art. 6. Transfer of shares. The Limited Shares of the Company are freely transferable, subject to any contractual share transfer restrictions and/or pre-emption rights.

Art. 7. Repurchasing of shares.

7.1 The Company is authorized to repurchase its own shares within the limits set by article 49-2 of the Company Law.

7.2 Any such repurchase will be considered a distribution in the context of determination of the rights of the holders of Limited Shares and Unlimited Shares and the rules of Art. 17 shall be applicable thereto.

Art. 8. Conversion of shares. Upon the sale by GCL Holdings LP S.à r.l. of a controlling stake in the Company, any holder of class B limited non-voting preferred shares (the Class B Limited Shares) shall have all or its Class B Limited Shares converted into Class A Limited Shares by requiring the Company to exchange the Class B Limited Shares for Class A Limited Shares.

Art. 9. Liability of Shareholders.

9.1 The holders of Limited Shares are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company. The liability of the holder of Unlimited Share(s) shall be unlimited.

9.2 Except as otherwise provided for by Section V of the Company Law, no holder of Limited Shares shall perform an act of management towards third parties (the Prohibited Management Acts).

9.3 None of the following will constitute Prohibited Management Acts:

- (i) the exercise of Shareholders' rights/prerogatives;
- (ii) any advice given by the holders of Limited Shares to the Company, the holder of Unlimited Share(s), the affiliates of the Company and their unlimited shareholder(s) / director(s);
- (iii) any action the purpose of which is to oversee/monitor the Company's management; and
- (iv) the granting of any loans, guarantee or security interest or any other similar financial assistance to the Company, the holder of Unlimited Share(s) or any of its affiliates.

Any holder of Limited Share will be severally liable towards third parties for any Prohibited Management Acts, including for any commitments of the Company towards those third parties to which it has not participated to the extent such owner of Limited Share(s) has effected Prohibited Management Acts towards the relevant third parties on a regular basis.

Art. 10. Meetings of Shareholders.

10.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg Law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of General Meeting, on the third Friday of April at 11.00 a.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

10.2 Other (extraordinary) General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of such General Meeting.

10.3 All General Meetings shall be chaired by the Unlimited Shareholder.

Art. 11. Notice - Quorum - Proxies - Majority.

11.1 The notice periods and quorum rules required by law shall apply with respect to the General Meetings, as well as with respect to the conduct of such General Meetings, unless otherwise provided herein.

11.2 Each Unlimited Share, Class A Share or Preferred Share is entitled to one vote. A holder of Unlimited Share, Class A Share or Preferred Share may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, or by telefax, or by cable or telegram.

11.3 Except as otherwise required by law or by these Articles of Association, resolutions at a General Meeting will be passed by a simple majority of those present and voting.

11.4 The Unlimited Shareholder may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any General Meeting.

Art. 12. Convening Notice.

12.1 General Meetings shall be convened by the Board or by the Supervisory Board, pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the General Meeting to each Shareholder at the Shareholder's address on record in the register of Shareholders.

12.2 If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting, and if they state that they have been informed of the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

Art. 13. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It may only ratify acts concerning the Company entered into with third parties or amend the Articles of Association with the agreement of the Unlimited Shareholder.

Art. 14. Management.

14.1 The Company shall be managed by up to eleven directors (gérants) which shall constitute the board of directors (conseil de gérance) of the Company (the Board). Each director shall be classified as either a class A director or class B director.

14.2 The directors may be a Shareholder or a third party.

14.3 The directors shall be appointed by the Shareholders who shall set the term of office for a term not exceeding six years. The directors shall be eligible for reelection and they may be removed at any time by the General Meeting, with or without cause.

14.4 In the event of a vacancy on the Board, such vacancy may be filled by the remaining directors in the manner provided by the Company Law. In such event the next General Meeting shall proceed to the final election. A director elected in replacement of another director whose mandate has not expired shall terminate the mandate of his predecessor.

14.5 In the absence of (a) director(s) appointed in accordance with this Art. 14, all the powers will be exercised by the Unlimited Shareholder or, in case of plurality of Unlimited Shareholders, by each Unlimited Shareholder acting separately in which circumstance any reference in the Articles of Association to the Board should then read accordingly to this provision.

14.6 The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal in the Company's interest which are not expressly reserved by the Company Law or by the Articles of Association to the Shareholders or the

Supervisory Board and has full powers to carry out and approve for the Company all acts and operations consistent with the Company's objects.

14.7 If a director is not an Unlimited Shareholder, the directors will be liable (i) towards the Company in accordance with general law for the execution of the mandate given to him/them and for any misconduct in the management of the Company's affairs and (ii) towards the Company and any third parties for damages resulting from the violation of the Company Law or the Articles of Association.

14.8 If a legal entity is appointed as director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in its own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which he represents.

14.9 Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

14.10 The directors will report on the results of its management and administration to the Unlimited Shareholder(s).

14.11 The Board may confer the day-to-day management of the Company business, and the Company representation with respect to said management, to one or more of its directors or to any other persons, who need not be Shareholders, and shall determine their powers and remuneration (if any). In the event of a delegation to a director, the Board shall be bound to annually account to the annual General Meeting. The Board may decide that the directors or other persons to whom the day-to-day management and the representation of the Company with respect to said management have been conferred shall constitute an executive committee which may also include other executives or officers of the Company.

14.12 The Board may at any time appoint one or several ad hoc agent(s) to perform specific tasks. The Board will determine the powers and remuneration (if any) of such agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant condition of the agency. The agent(s) so appointed are in any case revocable ad nutum by decision of the Board.

14.13 The directors may receive an annual remuneration for their respective duties in connection with the Company, such remuneration to be decided upon by the Shareholders, from time to time.

14.14 Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from amongst the class A director(s), and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board.

(ii) The Board shall meet at the request of the chairperson or any two directors, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all director(s) at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the director present or represented and that at least one (1) class A director and one (1) class B director votes in favor of the resolution. The chairman shall not have a casting vote in the event of a tied vote. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all the director present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the director shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

14.15 A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the Shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business

14.16 Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A director and any class B director.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Board (including the day-to-day management).

Art. 15. Réviseurs d'entreprises agréés - Supervisory Board.

15.1 When so required by law or if so resolved by the Shareholders, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), in which case no Supervisory Board (as defined below) shall be elected.

15.2 The annual General Meeting shall appoint the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

15.3 Only in case no approved external auditor has been appointed, the affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board of at least three members (herein referred to as the Supervisory Board).

15.4 The Supervisory Board shall be consulted by the Board on such matters as the Board may determine and it shall authorize any actions of the Board that may, pursuant to the Company Law or under the Articles of Association, exceed the powers of the Board.

15.5 The Supervisory Board shall be elected by the annual General Meeting for a maximum term of six years, which shall be renewable.

15.6 The Shareholders shall determine the remuneration of the Supervisory Board.

15.7 The Supervisory Board shall be convened by the Board.

15.8 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing whether in original, or by cable, telefax or telegram of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

15.9 Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing or by cable, whether in original, or by telegram, telefax or other electronic transmission another member as his proxy.

15.10 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

15.11 Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

Art. 16. Accounting Year - Accounts.

16.1 The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and it shall terminate on 31st December of each year.

16.2 The accounts of the Company shall be expressed in euro (EUR).

Art. 17. Distribution and Redemption Waterfall.

17.1 Five per cent. (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by Company Law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent. (10%) of the Company's share capital.

17.2 After the allocation of the Company's annual net profit to the Legal Reserve pursuant Art. 17.1 the following profit distribution and redemption waterfall applies:

STEP I - Dividend distribution on Preferred Shares

The holders of Preferred Shares shall be entitled to receive, before any distribution is made with respect to the Unlimited Share and Class A and B Limited Shares, a fixed cumulative preferential dividend at a rate of:

(i) 14% per annum, for the period from 25 September 2008 until and including 31 December 2012, of the sum of the par value plus allocable share premium of each Preferred Share calculated pro rata temporis, compounded annually, and payable when, as and if decided by the Board; and

(ii) 8% per annum, for the period from 1 January 2013 onwards, of the sum of the par value plus allocable share premium of each Preferred Share plus the cumulative preferential dividend between 25 September 2008 and 31 December 2012, calculated pro rata temporis, compounded annually, and payable when, as and if decided by the Board.

The rate as referred to under (ii) will drop to 5% per annum with retroactive effect from 1 January 2013 provided the holders of the Preferred Shares and Class A Limited Shares realise a Return of at least 2.25x, where "Return" is defined as a multiple calculated as (A) the aggregate return received by the holders of the Preferred Shares and Class A Limited Shares calculated in accordance with this clause 18.2 divided by (B) the amount equal to the initial and any subsequent investments by the investors in the Preferred Shares and Class A Limited Shares respectively.

The Return will be calculated as if the rate as mentioned under (ii) is 5% with retroactive effect from 1 January 2013.

The distribution under the Preferred Shares is referred to as the Preferential Dividend.

STEP II - Dividend distribution on Class B Limited Shares

The holders of Class B Limited Shares shall be entitled to receive, before any distribution is made with respect to the Unlimited Share and Class A Limited Shares, a fixed cumulative preferential dividend at the annual rate of 1% of the sum

of the par value plus allocable share premium of each Class B Limited Share, compounded annually, and payable when, as and if decided by the Board (the Class B Dividend);

STEP III - Redemption of Preferred Shares

The Preferred Shares, which rank senior to the Unlimited Share, the Class B Limited Shares and Class A Limited Shares for their redemption, will be redeemed for an amount equal to any excess cash present in the Company after the distribution of the Preferential Dividend and Class B Dividend, but the redemption shall not exceed the aggregate par value plus allocable share premium of the Preference Shares;

STEP IV - Profit distribution on Class A and Class B Limited Shares

The remaining profit after the distribution of the Preferential Dividend, the Class B Dividend and the redemption of the Preferred Shares (which redemption did not have effect on the profit reserves available for distribution) will be distributed to the holders of the Class A Limited Shares, Class B Limited Shares and the Unlimited Share proportionately; and

STEP V - Redemption of Class A Limited Shares, the Class B Limited Shares and the Unlimited Share

The Class A and Class B Limited Shares and the Unlimited Share, which rank *pari passu* but junior to the Preferred Shares for their redemption, will be redeemed for an amount equal to any excess cash present in the Company.

17.3 If the Company is unable to pay in full the Preferential Dividend and/or the Class B Dividend on the date set by the Board, the unpaid amount shall carry interest compounding annually at a rate of 12 months Euribor + 100 basis points per annum in respect of the period from and including the date set by the Board until and including the date of actual payment. Such interest shall accumulate and form part of the Preferential Dividend and/or Class B Dividend to which it relates. It shall not therefore become payable until the Company has sufficient profits available for distribution with which to pay the relevant Preferential Dividend and/or Class B Dividend.

17.4 The Board may decide to pay interim dividends in accordance with the Distribution and Redemption Waterfall of Art. 17.2. under the conditions and within the limits laid down in Luxembourg law.

Art. 18. Auditor.

18.1 The accounting data set out in the annual report of the Company shall be audited by one or several independent auditors (réviseurs d'entreprise).

18.2 The independent auditors shall perform all such duties as prescribed by the Company Law.

Art. 19. Dissolution and Liquidation.

19.1 The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the General Meeting with the consent of the Unlimited Shareholder.

19.2 The Shareholders shall, in such case, hold a General Meeting to record the dissolution of the Company and to define all pertinent action in relation to the liquidation of the Company. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the General Meeting which shall also determine their powers and their remuneration.

Art. 20. Distribution and Redemption Waterfall upon Liquidation. After payment of all debts and liabilities of the Company or the deposits of any funds as a security to that effect, any profit as reported in the liquidation accounts and any excess cash as recorded in the liquidation accounts will be distributed in accordance with the Distribution and Redemption Waterfall of Art. 17.2.

Art. 21. Amendments. These Articles of Association may be amended from time to time by a General Meeting, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to obtaining the consent of the Unlimited Shareholder.

Art. 22. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be governed by Luxembourg law.

Art. 23. General Provisions.

23.1 The Company shall (i) elect to be treated as a partnership for U.S. federal income tax purposes and (ii) maintain capital accounts, and make allocations of items of income, gain, loss, deduction and credit, generally in accordance with Section 704 of the U.S. Internal Revenue Code (the Code) and the Treasury regulations promulgated thereunder. GCL Holdings GP S.à r.l. shall be the Company's "tax matters partner" as defined in Section 6231 of the U.S. Internal Revenue Code. The tax matters partner may, in its sole discretion, cause the Company to make, or refrain from making, any U.S. federal, state or local income or other tax elections.

23.2 Except in the case of a Public Offering, (i) in no event shall the Company participate in the establishment of a secondary market or the substantial equivalent thereof, as defined in U.S. Treasury Regulations Section 1.7704-1(c), for any securities that it issues (Company Securities), or in the inclusion of any Company Securities on any such market or on an established securities market, as defined in U.S. Treasury Regulations Section 1.7704-1(b), and (ii) any transfers of Company Securities that are made on any such market shall be null and void. For this purpose, a "Public Offering" means (i) a public offering of shares of capital stock of the Company in compliance with applicable laws (including securities laws) or (ii) an offering of shares of capital stock of the Company pursuant to Rule 144A (or any successor provision) under

the U.S. Securities Act of 1933, as amended (Rule 144A) for trading on a private placement market for equity securities that is accessible only to “qualified institutional buyers”, as defined in Rule 144A.

Fourth resolution

The Meeting resolves to acknowledge the termination of the mandate of GCL Holdings GP S.à r.l. as Managing Shareholder of the Company with effect as the date of this Meeting and, to the extent applicable, to grant it discharge for the execution of its duties as Managing Shareholder of the Company as from the date of its appointment until and including the date of this Meeting.

Fifth resolution

The Meeting resolves to appoint the following persons as a class A directors of the Company’s board of directors, effective as of the date hereof, for a period of six (6) years:

- Anibal Diaz Diaz, born on 7 May 1953 in Ferrol, Spain, with professional address at 8B, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg;
- Marco Giovannini, born on 16 April 1956 in Rome, Italy, with professional address at 8B, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg;
- Gregory Centurione, born on 22 December 1972 in Etterbeek Belgium, with professional address at 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen;
- Alfio Riciputo, born on 24 March 1978 in Namur, Belgium, with professional address at 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen;
- Annick Mayon, born on 4 September 1977 in Bastogne, Belgium, with professional address at 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen; and
- Mathieu Ledoux, born on 31 October 1975 in Aye, Belgium, with professional address at 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen.

The Meeting resolves to appoint the following persons as a class B directors of the Company’s board, effective as of the date hereof, for a period of six (6) years:

- Kunal Pandit, born on 12 October 1979 in New Delhi, India, with professional address at 42, Brook Street, London W1K 5DB, United Kingdom;
- Colin Taylor, born on, 11 September 1962 in Montreal, Canada, with professional address at aPriori Capital Partners, 9-10, Savile Row, 5TH floor, London W1S 3PF, United Kingdom;
- Maximilian Hofert, born on 20 May 1977 in Hamburg, Germany, with professional address at aPriori Capital Partners, 9-10, Savile Row, 5TH floor, London W1S 3PF, United Kingdom;
- Francesco Bove, born on 10 September 1958 in Norcera Inferiore, Italy, with professional address at Via Rana 12, Z.I. D6, fraz. Spientta Marengo Alessandria Italy; and
- Michele Quaranta, born on 24 July 1975 in Milan, Italy, with professional address at Via G.B. Pirelli 16/b , 20100 Milan, Italy.

Sixth resolution

The Meeting resolves to remove the following persons from their position as member of the Company’s supervisory board, effective as of the date hereof:

- Grégory Centurione, residing professionally at 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg;
- Maximilian Hofert, residing professionally at 9-10, Savile Row, 5th floor, London W1S 3PF, England; and
- Roberto Timo, residing professionally at 32, rue d’Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Meeting acknowledges that pursuant to article 69 of the law dated December 19, 2002 on the on the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of companies, as amended, the Company is controlled by KPMG Luxembourg acting in its capacity as approved external auditor (réviseur d’entreprises agréé) of the Company.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand seven hundred Euros (EUR 1,700.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder acting on behalf of the appearing parties, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deuxième jour d'octobre,

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue:

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés (les Associés) de GCL Holdings S.C.A., une société en commandite par actions dont le siège social est situé au 8b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.684 (la Société).

La Société a été constituée le 4 juillet 2008 selon un acte de Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2447 le 7 octobre 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 24 juillet 2014 suivant un acte de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2687 le 2 octobre 2014.

L'Assemblée a été ouverte à 10.30 heures et présidée par Jean-Baptiste Beauvoir Planson, dont la résidence professionnelle se situe à Luxembourg.

Le président a désigné en tant que secrétaire de l'Assemblée Régis Galiotto, dont la résidence professionnelle se situe à Luxembourg.

L'Assemblée a nommé en tant que scrutateur de l'Assemblée Séamus McCallion, dont la résidence professionnelle se situe à Luxembourg.

Le président, le secrétaire et le scrutateur sont désignés ci-après ensemble comme le Bureau.

Le Bureau ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Tous les Associés de la Société ont été dûment convoqués à l'Assemblée par avis de convocation expédiés par courrier recommandé et e-mails le 24 septembre 2015.

II. Le nom des Associés présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence (la Liste de Présence).

Cette Liste de Présence signée par le mandataire des Associés, le Bureau et le notaire instrumentant, ainsi que les procurations des Associés représentés, après avoir été signées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

III. Ainsi qu'il ressort de la Liste de Présence, l'intégralité des actions émises par la Société est présente ou représentée à la présente Assemblée. L'Assemblée peut par conséquent valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour qui a été préalablement communiqués aux Associés, chacun d'eux déclarant expressément reconnaître l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification de l'objet de la Société et modification subséquente de l'article 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est la détention de participations ou d'actions, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou autrement, et le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, obligations, billets à ordre et autres titres de tout genre, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

3.2 La Société a également pour objet de se livrer à des activités industrielles, commerciales ou financières à l'étranger au travers de branches, filiales ou autres bureaux sous quelque forme que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs de capital et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4 La Société peut effectuer toute opération commerciale, financière, ou industrielle et toutes les transactions relatives à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorise ou se rapporte à cet objet.»

3. Modification et refonte intégrale des Statuts;

4. Prise d'acte de l'expiration du mandat de GCL Holdings GP S.à r.l. en tant qu'associé gérant commandité;

5. Nomination de gérants de classe A et de classe B au conseil de gérance de la Société;

6. Révocation des membres du conseil de surveillance de la Société; et

7. Divers.

V. Après examen de l'agenda et après délibération, l'Assemblée décide unanimement de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce, dans la mesure nécessaire ou de l'applicable, aux avis de convocation et formalités, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet de la Société et par voie de conséquence de modifier l'article 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est la détention de participations ou d'actions, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou autrement, et le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, obligations, billets à ordre et autres titres de tout genre, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

3.2 La Société a également pour objet de se livrer à des activités industrielles, commerciales ou financières à l'étranger au travers de branches, filiales ou autres bureaux sous quelque forme que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs de capital et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4 La Société peut effectuer toute opération commerciale, financière, ou industrielle et toutes les transactions relatives à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorise ou se rapporte à cet objet.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier et reformuler les Statuts de la Société afin qu'ils aient désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination et forme. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de GCL Holdings, S.C.A (ci-après désignée comme la Société), laquelle sera gouvernée par la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales (La Loi sur les Sociétés Commerciales), telle qu'elle a été modifiée, ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution du Conseil. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés (l'Assemblée Générale) délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2 Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Au cas où le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est la détention de participations ou d'actions, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou autrement, et le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, obligations, billets à ordre et autres titres de tout genre, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

3.2 La Société a également pour objet de se livrer à des activités industrielles, commerciales ou financières à l'étranger au travers de branches, filiales ou autres bureaux sous quelque forme que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs de capital et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et

accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4 La Société peut effectuer toute opération commerciale, financière, ou industrielle et toutes les transactions relatives à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorise ou se rapporte à cet objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Associés. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement de l'Associé Commandité, l'article 112 de la Loi sur les Sociétés Commerciales s'appliquera.

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 141.217,50 (cent quarante-et-un mille deux cent dix-sept euros et cinquante centimes) représenté par:

- a. 1 action de commandité sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1,25 (l'Action de Commandité),
- b. 39.578 (trente-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit) actions ordinaires de commanditaire de classe A sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune; (les Actions Commanditaires de Classe A),
- c. 5.610 (cinq mille six cent dix) actions de commanditaire privilégiées sans droit de vote de classe B sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune (les Actions Commanditaires de Classe B), et
- d. 67.785 (soixante-sept mille sept cent quatre-vingt-cinq) actions préférentielles d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune (les Actions Préférentielles, qui sont, avec les Actions Commanditaires de Classe A et les Actions Commanditaires de Classe B, dénommées les Actions de Commanditaire).

Le ou les détenteurs d'Actions de Commanditaire et le ou les détenteurs d'Action(s) de Commandité(s) sont, dans les Statuts, collectivement désignés les Associés et individuellement un Associé.

Tout montant libéré en rapport avec les Actions de Commanditaire au-delà de leur valeur nominale au moment de leur souscription sera alloué à un compte de réserve de prime d'émission de la Société (le Compte de Réserve de Prime d'Émission) attribué spécialement à cette classe d'actions.

5.2 L'Assemblée Générale extraordinaire, délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts, et avec l'accord de l'Associé Commandité, peut augmenter le capital souscrit.

5.3 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par action; dans le cas où une action est détenue par plusieurs personnes, la société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme l'unique propriétaire envers la Société.

5.4 Toutes les actions de la Société sont et continueront à être sous forme nominative.

5.5 Un registre des associés est tenu au siège social de la Société. Ce registre indique le nom de chaque Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chaque action, et la cession des actions et les dates de ces cessions.

Art. 6. Cession d'actions. Les Actions de Commanditaire de la Société sont librement cessibles, soumises à toutes restrictions contractuelles à la cession d'actions et/ou aux droits de préemption.

Art. 7. Rachat d'actions.

7.1 La Société est autorisée à racheter ses propres actions endéans les limites fixées par l'article 49-2 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

7.2 Tout rachat sera considéré comme une distribution en ce qui concerne la détermination des droits des détenteurs d'Actions de Commanditaire et d'Actions de Commandité et les règles de l'article 17 qui s'y appliquent.

Art. 8. Conversion d'actions. A la vente par GCL Holdings LP d'une participation de contrôle de la Société, chaque détenteur d'actions commanditaires privilégiées sans droit de vote (les Actions Commanditaires de Classe B) doivent obtenir la conversion en intégralité de ses Actions Commanditaires de Classe B en Actions Commanditaires de Classe A en demandant à la Société d'échanger les Actions Commanditaires de Classe B contre des Actions Commanditaires de Classe A.

Art. 9. Responsabilité des associés.

9.1 Les détenteurs d'Actions de Commanditaire ne sont responsables qu'à concurrence de leur apport à la Société. La responsabilité du détenteur d'Actions Commandité est illimitée.

9.2 Sauf provision contraire de la Section V de la Loi sur les Sociétés Commerciales, aucun détenteur d'Actions de Commanditaire ne peut accomplir un acte de gestion envers des tiers (les Actes de Gestion Prohibés).

9.3 Rien de ce qui suit ne constitue des Actes de Gestion Prohibés:

- (i) l'exercice des droits/prérogatives des Associés;

(ii) tout conseil prodigué à la Société par les détenteurs d'Actions de Commanditaire, le détenteur d'Action(s) de Commandité, les filiales de la Société et leur(s) associé(s) commandité(s) / gérant(s);

(iii) toute action dont la finalité est de superviser/suivre la gestion de la Société; et

(iv) l'octroi de prêts, garanties ou sûreté ou autre assistance financière similaire à la Société, au détenteur d'Action(s) de Commandité ou à un de ses affiliés.

Tout détenteur d'Action de Commanditaire sera solidairement responsable envers les tiers pour tout Acte de Gestion Prohibé, y compris pour tout engagement de la Société envers les tiers auxquels il n'a pas pris part dans la mesure où ce détenteur d'Action(s) de Commanditaire a accompli des Actes de Gestion Prohibés envers les tiers concernés de façon régulière.

Art. 10. Assemblées des Associés.

10.1 L'Assemblée Générale annuelle se réunit, conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales, à Luxembourg-Ville, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois d'avril à 11 heures. Si ce jour est un jour férié bancaire dans la Ville de Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

10.2 D'autres Assemblées Générales (extraordinaires) peuvent se tenir aux lieux, dates et heures spécifiés dans les avis de convocation respectifs à ces Assemblées Générales.

10.3 Toutes les Assemblées Générales sont présidées par l'Associé Commandité.

Art. 11. Délais de convocation - Quorum - Procurations - Majorité.

11.1 Les délais de convocation et les règles de quorum requis par la loi sont applicables en ce qui concerne les Assemblées Générales et en ce qui concerne la conduite de ces Assemblées Générales, sauf indication contraire dans les présents statuts.

11.2 Chaque Action de Commandité, Action de Classe A ou Action Préférentielle a droit à un vote. Le détenteur d'Actions de Commandité, d'Actions Commanditaires de Classe A ou d'Actions Préférentielles peuvent agir lors d'une Assemblée Générale en nommant expressément une autre personne en qualité de mandataire, soit au moyen d'un document original, soit par télécopie, soit par télégramme.

11.3 Sauf exigences contraires de la Loi sur les Sociétés Commerciales ou des présents Statuts, les résolutions sont adoptées à l'Assemblée Générale des Associés par une majorité simple des personnes présentes et qui votent.

11.4 L'Associé Commandité peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies par les Associés pour prendre part au vote à une Assemblée Générale.

Art. 12. Avis de convocation.

12.1 Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil ou par le Conseil de Surveillance par avis de convocation contenant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant la tenue de l'Assemblée Générale à chaque Associé à son adresse indiquée dans le registre des Associés.

12.2 Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut être tenue sans avis de convocation.

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée des Associés. Toute Assemblée Générale régulièrement tenue représente l'entière des Associés de la Société. Elle peut seulement ratifier des actes faits par la Société avec des tiers ou modifier les statuts avec l'accord de l'Associé Commandité.

Art. 14. Gérance.

14.1 La Société est gérée par onze gérants au plus qui composeront le conseil de gérance de la Société (le Conseil). Chaque gérant est classé comme gérant de classe A ou gérant de classe B.

14.2 Les gérants peuvent être des Associés ou des tiers.

14.3 Les gérants sont nommés par les Associés qui fixent la durée de leur mandat qui ne sera pas supérieure à six ans. Les gérants sont rééligibles et peuvent être révoqués and à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans raison.

14.4 En cas de vacance au sein du Conseil, la vacance peut être comblée par les gérants restant selon les modalités prévues par la Loi des Sociétés. Dans cette éventualité l'Assemblée Générale suivante procédera à une élection finale. Un gérant élu en remplacement d'un autre gérant dont le mandat n'a pas expiré mènera à sa fin le mandat de son prédécesseur.

14.5 En l'absence de gérant(s) nommé(s) conformément au présent article 14, tous les pouvoirs seront exercés par l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par chaque Associé Commandité agissant séparément auquel cas toute référence au Conseil dans les Statuts sera alors interprétée conformément à la présente disposition.

14.6 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux Actionnaires ou au Conseil de Surveillance et dispose de tous les pouvoirs pour effectuer et approuver pour la Société tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

14.7 Si un gérant n'est pas un Associé Commandité, les gérants seront responsables (i) envers la Société conformément au droit commun pour l'exécution du mandat qui lui/leur a été donné et pour toute faute dans la gestion des affaires de la

Société et (ii) envers la Société et tout tiers pour des dommages résultant de la violation de la Loi sur les Sociétés Commerciales ou des Statuts.

14.8 Lorsqu'une personne morale est nommée gérant, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent pour effectuer ses fonctions. Le représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

14.9 Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'effectuer sa mission, la personne morale doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

14.10 Les gérants rendront compte des résultats de leur gestion et de leur administration à/aux Associé(s) Commandité(s).

14.11 Le Conseil peut confier la gestion journalière de l'activité de la Société et la représentation de la Société concernant ladite gestion à un ou plusieurs gérants ou à d'autres personnes qui ne sont pas nécessairement Associés et déterminera leur pouvoirs et rémunération (le cas échéant). En cas de délégation à un gérant, le Conseil sera tenu d'en rendre compte annuellement à l'Assemblée Générale annuelle. Le Conseil peut décider que les gérants ou les autres personnes en charge de la gestion journalière et de la représentation de la Société concernant ladite gestion constitueront un comité exécutif qui peut également comprendre d'autres cadres ou directeurs de la Société.

14.12 Le Conseil peut à tout moment, nommer un ou plusieurs agent(s) ad hoc afin d'accomplir des tâches spécifiques. Le Conseil déterminera les pouvoirs et la rémunération (le cas échéant) de cet/ces agent(s), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente pour la mission. L'agent/les agents ainsi nommé(s) est/sont en tout cas révocable(s) ad nutum par décision du Conseil.

14.13 Les gérants peuvent recevoir une rémunération annuelle pour leurs fonctions en rapport avec la Société, laquelle rémunération sera décidée par les Associés, de temps à autre.

14.14 Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président parmi le(s) gérant(s) de classe A et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est à Luxembourg.

(iii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un gérant peut donner une procuration à tout autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et avec au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B qui votent en faveur de la décision. La voix du président n'est pas prépondérante en cas d'égalité des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les gérants présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler.

La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

14.15 Un gérant qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction effectuée hors du cadre normal des affaires, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. Le gérant en cause ne peut pas prendre part aux délibérations relatives à cette transaction. Un rapport spécial relatif à la transaction concernée est soumis aux Associés avant tout vote d'une autre résolution. Ceci ne s'applique pas aux transactions conclues dans des conditions normales dans le cadre ordinaire des affaires.

14.16 Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil (en ce compris la gestion journalière).

Art. 15. Réviseurs d'entreprises agréés - Conseil de Surveillance.

15.1 Quand la loi le requiert ou si les Associés en décident ainsi, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés auquel cas aucun Conseil de Surveillance (défini ci-dessous) ne sera nommé.

15.2 L'Assemblée Générale nomme les réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut dépasser six (6) ans, mais peut être renouvelé.

15.3 Uniquement dans le cas où aucun réviseur d'entreprises agréé n'a été nommé, les affaires de la Société et sa situation financière y compris en particulier ses livres et comptes seront surveillés par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (désigné ci-après comme le Conseil de Surveillance).

15.4 Le Conseil de Surveillance sera consulté par le Conseil sur toutes les matières que le Conseil déterminera, et il pourra autoriser les actions du Conseil qui, selon la Loi sur les Sociétés Commerciales ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs du Conseil.

15.5 Le Conseil de Surveillance sera élu par l'Assemblée Générale annuelle pour une durée maximale de six années, renouvelable.

15.6 Les Associés détermineront la rémunération du Conseil de Surveillance.

15.7 Le Conseil de Surveillance est convoqué par le Conseil.

15.8 Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit en original, par câble, télégramme, télex ou télécopie de la part de chaque membre. Des convocations spéciales ne sont pas nécessaires pour des réunions tenues à des dates et places prévues par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

15.9 Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication électronique, un autre membre pour le représenter.

15.10 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés à la réunion.

15.11 Les décisions peuvent également être prises dans un ou plusieurs documents écrits signés par tous les membres.

Art. 16. Année comptable- Comptes sociaux.

16.1 L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et finira le 31 décembre de chaque année.

16.2 Les comptes de la Société seront exprimés en euros (EUR).

Art. 17. Distribution et Rachat en Cascade.

17.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi sur les Sociétés (la Réserve Légale). Cette exigence cesse quand la Réserve Légale atteint un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

17.2 Après l'affectation des bénéfices nets annuels de la Société à la Réserve Légale conformément à l'article 17.1 la distribution de bénéfices et le rachat en cascade suivant s'appliquent:

ETAPE I - Distribution de dividende relatif aux Actions Préférentielles

Les détenteurs d'Actions Préférentielles ont droit de recevoir, avant que toute distribution n'intervienne concernant l'Action de Commandité et les Actions Commanditaires de Classe A et B, un dividende fixe, préférentiel et cumulatif au taux de:

(i) 14% par an, pour la période débutant le 25 septembre 2008 jusqu'au 31 décembre 2012 inclus, de la somme de la valeur nominale augmenté de la prime d'émission affectable à chaque Action Préférentielle calculée pro rata temporis, composé annuellement, et dû au moment, de la manière et si le Conseil le décide; et

(ii) 8% par an, pour la période débutant le 1^{er} janvier 2013, de la somme de la valeur nominale augmenté de la prime d'émission affectable à chaque Action Préférentielle augmenté du dividende préférentiel cumulatif entre le 25 septembre 2008 et le 31 décembre 2012, calculé pro rata temporis, composé annuellement, et dû au moment, de la manière et si le Conseil le décide.

Le taux mentionné au point (ii) sera ramené à 5% par an avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013 dès lors que les détenteurs des Actions Préférentielles et des Actions Commanditaires Classe A obtiendront un Rendement d'au moins 2,25x, pour lequel le «Rendement» est défini comme multiple calculé comme (A) le rendement total reçu par les détenteurs d'Actions Préférentielles et d'Actions Commanditaires de Classe A calculé conformément à la clause 17.2 divisé par (B) le montant équivalent aux investissements initiaux et ultérieurs quels qu'ils soient par des investisseurs respectivement en Actions Préférentielles et en Actions Commanditaires de Classe A.

Le Rendement sera calculé comme si le taux mentionné au point (ii) est de 5% avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

La distribution relative aux Actions Préférentielles est désignée en tant que Dividende Préférentiel.

ETAPE II - Distribution de dividende relatif aux Actions Commanditaires de Classe B

Les détenteurs d'Actions Commanditaires de Classe B auront droit de recevoir, avant que toute distribution relative à l'Action de Commandité et aux Actions Commanditaires de Classe A n'intervienne, à un dividende préférentiel cumulatif fixe au taux annuel de 1% de la somme de la valeur nominale augmentée de la prime d'émission affectable à chaque Action Commanditaire de Classe B, composé annuellement, et payable au moment, de la manière et si le Conseil le décide (le Dividende de Classe B);

ETAPE III - Rachat d'Actions Préférentielles

Les Actions Préférentielles, qui ont un rang supérieur à l'Action Commandité, aux Actions Commanditaires de Classe B et aux Actions Commanditaires de Classe A en ce qui concerne leur rachat, seront rachetées pour un montant équivalent à tout excédent de trésorerie existant de la Société après la distribution du Dividende Préférentiel et du Dividende de Classe B, mais le rachat ne sera pas supérieur au total de la valeur nominale augmentée de la prime d'émission affectable aux Actions Préférentielles;

ETAPE IV - Distribution de bénéfice relatif aux Actions Commanditaires de Classe A et de Classe B

Le solde des bénéfices après distribution du Dividende Préférentiel, du Dividende de Classe B et du rachat des Actions Préférentielles (lequel rachat n'ayant produit aucun effet sur les réserves de bénéfice disponibles pour distribution) sera distribué proportionnellement aux détenteurs d'Actions Commanditaires de Classe A, d'Actions Commanditaires de Classe B et de l'Action de Commandité; et

ETAPE V - Rachat d'Actions Commanditaires de Classe A, d'Actions Commanditaires de Classe B et de l'Action Commandité

Les Actions Commanditaires de Classe A et de Classe B et l'Action Commandité, qui ont un rang identique mais un rang inférieur aux Actions Préférentielles en ce qui concerne leur rachat, seront rachetées pour un montant équivalent à tout excédent de trésorerie existant de la Société.

17.3 Si la Société n'est pas en mesure de payer dans sa totalité le Dividende Préférentiel et/ou le Dividende de Classe B à la date fixée par le Conseil, le montant impayé porte des intérêts composés annuellement au taux Euribor 12 mois + 100 points de base par an relatif à la période à partir de la date fixée (inclue) par le Conseil jusqu'à et la date incluse de paiement effectif. Cet intérêt s'additionnera et fera partie intégrante du Dividende Préférentiel et/ou du Dividende de Classe B auquel il sera lié. Par conséquent, il ne sera pas dû tant que la Société ne disposera de bénéfice suffisant disponible pour distribution avec lesquels elle paiera le Dividende Préférentiel et/ou le Dividende de Classe B concerné.

17.4 Le Conseil pourra décider de payer des dividendes intérimaires conformément à la Distribution et Rachat en Cascade de l'article 17.2. aux conditions et dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise.

Art. 18. Réviseurs.

18.1 Les données comptables présentées dans le rapport annuel de la Société seront vérifiées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

18.2 Les réviseurs d'entreprises effectueront tous ces devoirs comme la Loi sur les Sociétés Commerciales le prescrit.

Art. 19. Dissolution et Liquidation.

19.1 La Société peut être dissoute volontairement par une résolution de l'Assemblée Générale avec le consentement de l'Associé Commandité.

19.2 Les Associés, dans ce cas, tiennent une Assemblée Générale pour consigner la dissolution de la Société et définissent les actions pertinentes en relation avec la liquidation de la Société. La liquidation est réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (pouvant être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale qui détermine également leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Distribution et Rachat en Cascade en cas de Liquidation. Après paiement de toutes les dettes et passifs de la Société ou dépôts de tous fonds comme sécurité à cet effet, tout bénéfice dont il est fait état dans les comptes de liquidation et tout excédent de trésorerie tel qu'enregistré dans les comptes de liquidation sera distribué conformément avec la Distribution et Rachat en Cascade de l'article 17.2.

Art. 21. Modifications. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par une Assemblée Générale aux conditions de quorum et de vote requises par les lois luxembourgeoises et sous réserve d'être approuvés par l'Associé Commandité.

Art. 22. Loi applicable. Tous les points non réglés par les présents Statuts sont gouvernés par le droit luxembourgeois.

Art. 23. Dispositions Générales. La Société (i) choisit d'être qualifiée comme une société de personne (partnership) pour les besoins de l'impôt fédéral américain sur le revenu et (ii) maintiendra les comptes de capital, et fera des allocations de revenu, profit, perte, déduction et crédit, conformément à la Section 704 du Code Interne sur le Revenu (le «Code») et les règlements de finance promulgués. GCL Holdings GP doit être l'associé en charge des questions d'impôts de la Société, tel que défini par la section 6231 du Code. L'associé en charge des questions d'impôts peut, à sa discrétion, amener la Société à faire ou à s'abstenir de faire tout choix en matière de revenu ou d'impôts au niveau fédéral, étatique ou local.

Sauf en cas d'Appel Public à l'Épargne, (i) la Société ne peut participer à l'établissement d'un marché secondaire ou l'équivalent en substance de celui-ci tel que défini par les règlements de finance Section 1.7704-1(c), pour tout titre qu'elle émet (Titres de la Société), ou à l'inclusion de tout titre sur un tel marché ou sur un marché de titres établi, tel que défini

par les règlements de finance Section 1.7704-1(b), et (ii) toute cession des titres de la Société opéré sur un tel marché est nulle et non avenue. A ces fins, un «Appel Public à l'Épargne» signifie (i) une offre publique de titres du capital social de la Société tel que prévu par les lois applicables (y compris les lois sur les valeurs mobilières) et (ii) une offre publique de titres du capital social de la Société tel que prévu par la Règle 114A (ou toute disposition qui lui succède) en vertu du U.S. Securities Act du 1933, tel que modifié (Règle 144A) pour faire des actes de commerce sur un marché privé de placement de titres participatifs accessible seulement à des «acheteurs institutionnels qualifiés» tel que défini à la Règle 144A.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte de la cessation du mandat de GCL Holdings GP S.à r.l. en tant qu'Associé Gérant Commandité de la Société avec effet à la date de la présente Assemblée et, si nécessaire, lui octroie la décharge pour l'exercice de ses fonctions d'Associé Gérant Commandité de la Société à compter de la date de sa nomination jusqu'à la date de la présente Assemblée, incluse.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de classe A du conseil de gérance de la Société, à compter de la date des présentes et pour une durée de six (6) ans:

- Anibal Diaz Diaz, né le 7 mai 1953, à Ferrol, Espagne, résidant professionnellement au 8B, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg;
- Marco Giovannini, né le 16 avril 1956, à Rome, Italie, résidant professionnellement au 8B, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg;
- Gregory Centurione, né le 22 décembre 1972, à Etterbeek, Belgique, résidant professionnellement au 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen;
- Alfio Riciputo, né le 24 mars 1978, à Namur, Belgique, résidant professionnellement au 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen;
- Annick Mayon, né le 4 septembre 1977, à Bastogne, Belgique, résidant professionnellement au 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen; et
- Mathieu Ledoux, né le 31 octobre 1975, à Aye, Belgique, résidant professionnellement au 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen; et

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de classe B du conseil de gérance de la Société, à compter de la date des présentes et pour une durée de six (6) ans:

- Kunal Pandit, né le 12 octobre 1979, à New Delhi, Inde, résidant professionnellement au 42, Brook Street, Londres W1K 5DB, Royaume-Uni;
- Colin Taylor, né le 11 septembre 1962, à Montréal, Canada, résidant professionnellement au aPriori Capital Partners, 9-10, Savile Row, 5TH floor, Londres W1S 3PF;
- Maximilian Hofert, né le 20 mai 1977, à Hambourg, Allemagne, résidant professionnellement au aPriori Capital Partners, 9-10, Savile Row, 5TH floor, Londres W1S 3PF;
- Francesco Bove, né le 10 septembre 1958, à Norcera Inferiore, Italie, résidant professionnellement au Via Rana 12, Z.I. D6, fraz. Spientta Marengo Alessandria Italie; et
- Michele Quaranta, né le 24 juillet 1975, à Milan, Italie, résidant professionnellement au Via G.B. Pirelli 16/b, 20100 Milan, Italie.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de démettre les personnes suivantes de leurs fonctions de membre du conseil de surveillance de la Société, avec effet à la date des présentes:

- Grégory Centurione, de résidence professionnelle au 89A Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg;
- Maximilian Hofert de résidence professionnelle au 9-10 Savile Row, 5th Floor, Londres W1S 3PF, Angleterre; et
- Roberto Timo de résidence professionnelle au 32, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée prend acte qu'en vertu de l'article 69 de la loi datée du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et la comptabilité et les comptes annuels des sociétés, telle que modifiée, la Société est contrôlée par KPMG Luxembourg agissant en sa qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société du fait du présent acte est estimé à approximativement mille sept cents Euros (EUR 1.700,-).

Déclarations

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare ici qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire agissant pour le compte des parties comparantes, le mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO, S. MCCALLION, J.-B. BEAUVOIR PLANSON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32183. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Référence de publication: 2015176733/892.

(150196484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2015.

ColJewel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 200.052.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of the month of September.

Before Maître Danielle Kolbach, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Colony Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.540 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after having been initialled *ne varietur* by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "ColJewel S.à r.l." (the Company).

2. Corporate object.

2.1 The corporate object of the Company is to act as acquisition and/or issuing entity in the context of one or several securitisation operations governed by and under the Securitisation Law.

2.2 The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to receivables, other assets or liabilities of third parties or inherent to all or part of the activities carried out by third parties. The acquisition or assumption of such risks by the Company will be financed by the issuance of securities by itself or by another securitisation entity the value or return of which depend on the risks acquired or assumed by the Company.

2.3 Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular:

a) subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities, loans, or financial instruments (in the widest sense of the word) issued by international institutions or organisations, sovereign states, public and private companies;

b) sell, transfer, assign, charge or otherwise dispose of its assets in such manner and for such compensation as the Manager or any person appointed for such purpose shall approve at such time;

c) in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments, and provide, within the limits of article 61(3) of the Securitisation Law, for any kind of guarantees and security rights, by way of mortgage, pledge, charge or other means over the assets and rights held by the Company;

d) in the context of the management of its assets, enter into securities lending transactions and repo agreements;

e) enter into and perform derivatives transactions (including, but not limited to, swaps, futures, forwards and options) and any similar transactions;

f) lend or raise funds, issue bonds, notes or any other form of debt instruments (including by way of participation interest) or equity securities the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company; and

g) enter into loan agreements as borrower within the scope of the Securitisation Law, in particular in order to fund the acquisition or assumption of risks (i.e. prior to the issuance of the securities or, more generally, where the Company acts as acquisition entity), to comply with any payment or other obligation it has under any of its securities or any agreement entered into within the context of its activities.

2.4 The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development.

3. Compartments.

3.1 In accordance with the Securitization Law, the Manager or the Board of Managers (as the case may be) is entitled to create one or more compartments corresponding each to a separate part of the Company's estate.

3.2 Subject to article 4.4 below, all assets allocated to a compartment are exclusively available to investors there under and the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment.

3.3 Notwithstanding the foregoing, if, following the redemption or repayment in full of the borrowings of the Company attributable to a compartment and the satisfaction in full and termination of all obligations of the Company to other creditors whose claims have arisen in connection with such borrowings or the creation, operation or liquidation of that compartment, there remain assets under such compartment that are not attributable to any outstanding securities, the Manager or the Board of Managers may allocate such assets to one or several other compartment(s) or to the general estate of the Company.

3.4 Claims which are not incurred in relation to the creation, operation or liquidation of a specified compartment may be paid out of the general estate of the Company or may be apportioned by the Manager or the Board of Managers between the Company's compartments on a pro rata basis of the assets of those compartments or on such other basis as it may deem more appropriate.

3.5 The Manager or the Board of Managers or their delegates shall establish and maintain separate accounting records for each compartment of the Company.

3.6 The liquidation of a compartment is decided by the Manager or the Board of Managers.

4. Duration. The Company is established for an unlimited period.

5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company. The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

6. Share capital. The share capital of the Company is twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) divided into twelve thousand six hundred (12,600) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

All Shares have equal rights.

The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

7. Amendments to the share capital. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or of the general meeting of the shareholders, in accordance with article 14.2 of these articles of association.

8. Profit sharing. Each share entitles to dividend distributions in direct proportion to the number of shares in existence.

9. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

10. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) apply to the Company.

11. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and profits to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders.

The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 14.2 of these articles of association.

12. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

13. Bonds, Notes and other debt instruments or certificates. The Company may issue bonds, notes or any other debt instruments or certificates under registered form. Bonds, notes or other debt instruments or certificates under registered form may not be exchanged or converted into bearer form. The Company is not able to make public offerings to the extent prohibited by the Law or the Securitization Law.

14. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he/she/it has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate their powers for specific tasks (including the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effected in the normal course of business) to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine each agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers may deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (email), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers may be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (email) another manager as his/her/its proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the board of managers may also be passed in writing in which case such circular resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. Such circular resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

15. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

16. Independent auditor(s). The accounts of the Company are audited by one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises) appointed by the Manager or the Managers (as the case may be).

The independent auditor(s) is/are appointed amongst the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises for a determined period.

The independent auditor(s) is/are re-eligible.

17. General meeting of the shareholders.

17.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

17.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

18. Sole shareholder. The provisions of this article 17 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.

The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.

Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

19. Financial year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

20. Financial statements. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the general meeting of the shareholder(s).

21. Appropriation of profits, Reserves. From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

The annual general meeting of shareholders shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with this article 18.

The shareholder(s) or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may, subject to applicable law, decide to pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium.

22. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed to the shareholders, by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

23. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

Colony Luxembourg S.à r.l., Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to subscribe all the 12,600 (twelve thousand six hundred) shares of the Company having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in cash in an amount of EUR 12,600.- (twelve thousand six hundred euros), which represents the aggregate subscription price (the "Subscription Price") of the 12,600 (twelve thousand six hundred) shares of the Company having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.

Evidence of the payment of the Subscription Price has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Subscription Price on the Company's bank account.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2016.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand five hundred euros (EUR 2,500.-).

Sole Shareholder resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolutions:

(a) the number of managers of the Company is set at one (1) and Colony Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.540, is appointed as sole manager of the Company, with effect as of the date hereof and for an unlimited period of time;

(b) the registered office of the Company is set at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Redange-sur-Attert, on the date stated above.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, known to the notary by its surname, name, civil status and residence, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signs together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour de septembre,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Colony Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.540 (l'Associé Unique),

ici représenté par Sara Lecomte, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

1. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination "ColJewel S.à r.l." (la Société).

2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est d'agir comme acquéreur et/ou émetteur dans le contexte d'une ou plusieurs opérations de titrisation régies par la Loi Titrisation.

2.2 La Société peut entrer dans toute transaction par laquelle elle acquiert ou assume, directement ou indirectement ou à travers une autre entité, des risques liés à des créances, d'autres avoirs ou dettes de tiers ou inhérentes à tout ou partie des activités exercées par des tiers. L'acquisition ou l'acceptation de ces risques par la Société sera financée par l'émission de titres par elle-même ou par une autre entité de titrisation dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou acceptés par la Société.

2.3 Nonobstant le caractère général de ce qui précède, la Société peut en particulier:

a) souscrire à ou acquérir de toute manière appropriée toutes valeurs mobilières, prêts ou autres instruments financiers (dans le sens le plus large du terme) émis par des institutions ou organisations internationales, Etats souverains, sociétés publiques ou privées;

b) vendre, transmettre, céder, nantir ou autrement disposer de ses actifs de la manière et pour une rémunération telle que le Gérant ou la personne nommée à cet effet approuvera de temps à autres;

c) dans l'accomplissement de son objet, gérer, utiliser ou user de quelques façons que ce soit tous ses avoirs, valeurs mobilières ou autres instruments financiers, et fournir, dans les limites de l'article 61(3) de la Loi Titrisation, toutes sortes de garanties et de droits de gage, par voie d'hypothèque, nantissement, sureté ou par d'autres moyens sur tous les avoirs et droits détenus par la Société;

d) dans le cadre de la gestion de ses biens, conclure des opérations de prêt ou d'échange de valeurs mobilières, et de mise en pension;

e) conclure et exécuter des opérations sur instruments dérivés (incluant, sans être limitées, des swaps, des futures, des échanges, des produits dérivés et des options) et des transactions similaires;

f) prêter ou lever des fonds, émettre des obligations ou toute autre forme de titres représentatifs d'une dette (y compris par voie d'intérêt de participation) ou de capital dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou acceptés par la Société; et

g) conclure des conventions de prêts comme emprunteur dans le cadre de la Loi Titrisation, en particulier dans le but d'obtenir le financement nécessaire pour acquérir ou accepter ces risques (c'est-à-dire avant l'émission de titres ou plus généralement, lorsque la Société agit comme véhicule d'acquisition), afin de se conformer à tout paiement ou toute obligation qu'elle a par rapport à ses titres ou par rapport à tout contrat conclu dans le contexte de ses activités.

2.4 La Société peut prendre toute mesure pour protéger ses droits et faire toute opération quelconque qui soit directement ou indirectement liée à ou utile pour son objet social et qui peut promouvoir son accomplissement ou son développement.

3. Compartiments.

3.1 En conformité avec la Loi Titrisation, le Gérant ou le Conseil de Gérance (selon le cas) peut créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie séparée du patrimoine de la Société.

3.2 Sous réserve de l'article 4.4 ci-dessous, tous les actifs alloués à un compartiment sont exclusivement disponibles pour les investisseurs et créanciers dont les créances sont nées à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment.

3.3 Nonobstant ce qui précède, si, suite au rachat ou au remboursement total des dettes de la société attribuable à un compartiment et à la satisfaction totale et au paiement de toutes les obligations de la Société envers les créanciers dont les créances sont nées à l'occasion de telles dettes ou de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment, il reste des actifs dans un tel compartiment qui ne doivent pas être alloués à un titre existant, le Gérant ou le Conseil de Gérance (selon le cas) peut allouer de tels actifs à un ou plusieurs autres compartiments ou au patrimoine général de la Société.

3.4 Les créances qui ne sont pas nées à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment spécifique peuvent être payées du patrimoine général de la Société ou peuvent être réparties par le Gérant ou le Conseil de Gérance (selon le cas) entre les compartiments de la société au prorata des actifs de ces compartiments ou sur une telle autre base considérée comme appropriée.

3.5 Le Gérant ou le Conseil de Gérance (selon le cas) ou leurs mandataires établiront et maintiendront des comptes séparés pour chaque compartiment de la Société.

3.6 La liquidation d'un compartiment est décidée par le Gérant ou le Conseil de Gérance (selon le cas).

4. La durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance. La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents Euro (12.600,- EUR) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.

La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions y afférentes de la Loi de 1915.

7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 14.2 des présents statuts.

8. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit aux distributions de dividende proportionnellement au nombre des parts existantes.

9. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

10. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

11. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou profits à cet effet.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 14.2 des statuts sont d'application.

12. Décès, Interdiction, Faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

13. Obligations, Titres et autres instruments de dette. La Société pourra émettre des obligations, titres et autres instruments de dette sous forme nominative. Ces obligations, titres et autres instruments de dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur. La Société ne pourra pas procéder à une offre publique dans la mesure où la Loi ou la Loi de Titrisation l'interdit.

14. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il/elle aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de compétence pour des actes spécifiques usuels dans le cadre d'opérations effectuée à des conditions normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité de chaque mandataire, sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par écrit, et dans ce cas, de telles résolutions circulaires consisteront en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. De telles résolutions circulaires seront considérées comme ayant été tenue à Luxembourg.

15. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

16. Réviseur(s) d'entreprises. Les comptes de la Société sont audités par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par le ou les gérants (selon le cas).

Le réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est/sont nommé(s) pour une période déterminée parmi les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) par Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est/sont rééligible(s).

17. Assemblées générales des associés.

17.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

17.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

18. Associé unique. Les dispositions de l'article 14 ne seront applicables que si, et pour autant que, la Société n'a qu'un associé unique.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

19. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

20. Comptes annuels. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance arrêtera les comptes annuels de la Société qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés.

21. Distribution des bénéfices, réserves. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

L'assemblée générale annuelle des associés décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à cet article 18.

L'associé ou les associés ainsi que le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourront, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire au moyen des profits et réserves distribuables, y compris la prime d'émission.

22. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En vertu de la liquidation de la Société, l'excédent d'actif de la Société disponible pour distribution entre les associés doit être distribué aux associés, par voie de versements anticipés ou après le paiement (ou provisions, selon le cas) du passif de la Société.

23. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Colony Luxembourg S.à r.l., Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire toutes les 12.600 (douze mille six cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en espèces de EUR 12.600,- (douze mille six cents euros), qui représente la totalité du prix de souscription (le «Prix de Souscription») des 12.600 (douze mille six cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro).

Preuve du paiement du Prix de Souscription a été donnée au notaire instrumentaire par la production d'un certificat de blocage.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2016.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital de la Société adopte les résolutions suivantes:

- i. le nombre de gérants de la Société est fixé à un (1) et Colony Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie,, L-1511 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.540, est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée;
- ii. le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire instrumentaire, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 21 septembre 2015. Relation: DAC/2015/15282. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 21 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155289/484.

(150171634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

CASA MIA chez ATIA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 32, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 174.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155300/9.

(150170843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Castle Property Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 114.852.

L'an deux mille quinze, le quatorze septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "CASTLE PROPERTY INVESTMENT S.A.", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 114.852, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1034 du 27 mai 2006.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire en date du 25 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1997 du 15 septembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.à r.l., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 117.503, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. En conséquence, il est mis fin au mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, M. Krecké, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 15 septembre 2015. Relation: 2LAC/2015/20606. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155301/55.

(150171557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

CBRE Global Investors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 94.168.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 758 du 18 juillet 2003.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CBRE Global Investors Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015155302/14.

(150170824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Conga NO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 22, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 192.004.

EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 2015 les décisions suivantes:

- d'accepter, à compter du 18 septembre 2015, la cession de 15 parts sociales détenues par Monsieur MOREIRA DOS ANJOS José, demeurant 1, rue des Charbons à L-4053 ESCH/ALZETTE, à Monsieur PINTO DUARTE Pedro, demeurant 67, Grand-Rue L-4575 DIFFERDANGE, pour le prix convenu entre parties.

- d'accepter, à compter du 18 septembre 2015, la cession de 26 parts sociales détenues par Monsieur MOREIRA DOS ANJOS José, demeurant 1, rue des Charbons à L-4053 ESCH/ALZETTE, à Madame MOREIRA DUARTE Carla, demeurant 67, Grand-Rue L-4575 DIFFERDANGE, pour le prix convenu entre parties.

- d'accepter, à compter du 18 septembre 2015, la démission de Monsieur MOREIRA DOS ANJOS José, précité, en tant que gérant administratif.

- d'accepter, à compter du 18 septembre 2015, la nomination de Monsieur PINTO DUARTE Pedro, précité, en tant que gérant administratif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 septembre 2015.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2015156023/21.

(150172005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

CDC Immo BAT 1, Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155304/9.

(150171072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

CDCL Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 171.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155306/9.

(150170948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Celsius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 6B, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 142.657.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} septembre 2015

Les associés ont pris la décision suivante:

Première résolution

Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle son adresse actuelle 4, Am Bruch L-3327 Crauthem, vers sa nouvelle adresse 6b, route de Luxembourg L-1899 Kockelscheuer.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015155307/14.

(150170906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Cercle Culturel Europe et Fraternité, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8020 Strassen, 11, rue de la Grève.
R.C.S. Luxembourg F 10.521.

STATUTS

Entre les soussignés:

- Evelyne Blanchard, retraitée, demeurant à Strassen, 11 rue de la Grève, de nationalité française;
- Jean-Marie Bras, Fonctionnaire européen, demeurant à Hoenheim (F), 5 rue du Petit Pré, de nationalité française;
- Gérard Brémaud, retraité, demeurant à Strassen, 11 rue de la Grève, de nationalité française;
- Jean-François Brousse, Chef d'entreprise, demeurant à Heisdorf, 11, rue des Roses, de nationalité française;
- Bertrand Michaud, Employé Privé, demeurant à Bridel, 7 rue Henri THILL, de nationalité française;

est créée une association sans but lucratif intitulée Cercle Culturel Europe et Fraternité. Les statuts de l'association sont arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Les soussignés ont convenu de créer entre eux une association sans but lucratif sous la dénomination Cercle Culturel Europe et Fraternité, A.s.b.l., dont le siège social se trouve à Strassen.

Art. 2. Objet social. L'association est formée de personnes qui travaillent individuellement et collectivement à l'amélioration matérielle et morale et au perfectionnement intellectuel de la société. Son but est de promouvoir par toutes activités sociales, culturelles, philanthropiques ou scientifiques, la bienfaisance, dans son sens le plus élevé. L'association peut prendre toutes mesures facilitant ou favorisant directement ou indirectement son objet social; elle peut être propriétaire de tous biens mobiliers et immobiliers, recevoir des dons et subventions ainsi que des legs.

Art. 3. Affiliation. L'association peut s'affilier à d'autres associations ou fédérations.

Art. 4. Composition. L'association est composée de membres effectifs et de membres associés. Les donateurs n'ont pas la qualité de membres. Sont membres effectifs les soussignés du présent acte ainsi que toute personne qui, présenté(e) par deux membres effectifs au moins, sera admis(e) à la qualité de membre effectif par décision de l'Assemblée Générale réunissant les deux tiers des voix des membres effectifs présents ou représentés. Sont admissibles comme membres associés les personnes agréées par le conseil et remplissant les conditions que celui-ci fixera.

Le nombre minimum de membres effectifs est fixé à cinq.

Art. 5. Démission. Les membres effectifs sont libres de se retirer à tout moment de l'association en adressant par écrit leur démission au Conseil d'Administration. Est démissionnaire de plein droit le membre effectif qui n'aurait pas acquitté sa cotisation avant la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire ou annuelle.

Art. 6. Exclusion. L'exclusion d'un membre effectif ou associé ne peut être prononcée que par l'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentés.

Le Conseil d'administration peut suspendre, jusqu'à décision de l'Assemblée Générale un membre effectif qui se serait rendu coupable d'infraction grave aux statuts, aux lois de l'honneur ou de bienséance.

Les membres exclus n'ont aucun droit sur le fonds social. Ils ne peuvent réclamer ou requérir, ni relevé, ni reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaires.

Art. 7. Cotisation. La cotisation annuelle de membre effectif est fixée, chaque année, par l'Assemblée Générale. Elle ne peut être supérieure à 500,- EUR (cinq cents).

Art. 8. Composition de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale est composée de tous les membres effectifs, qui ont seuls le droit de vote.

Les membres associés y ont entrée avec voix consultative. Les donateurs peuvent assister à l'Assemblée Générale.

Art. 9. Présidence de l'Assemblée Générale. L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration, ou, à son défaut, par le Vice-Président. En l'absence des deux, la présidence de l'Assemblée Générale sera assurée par l'administrateur le plus ancien en rang.

Art. 10. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale est le pouvoir souverain de l'association. Sont notamment réservés à sa compétence:

1. les modifications de statuts
2. la nomination et la révocation des administrateurs
3. l'approbation des budgets et des comptes
4. l'appel des décisions du Conseil d'Administration
5. la dissolution volontaire de l'association
6. l'admission de membres effectifs
7. les exclusions de membres effectifs et associés

Art. 11. Convocations et Décisions. Il doit être tenu au moins une Assemblée Générale chaque année, dans le courant du deuxième trimestre du calendrier, sauf convocation expresse. L'association peut être réunie à tout moment en Assemblée Générale Extraordinaire par décision du Conseil d'administration, ou sur demande écrite d'un cinquième des membres.

Chaque réunion se tiendra au jour, heure et lieu mentionnés dans la convocation.

Tous les membres effectifs et d'honneur seront convoqués personnellement, par simple lettre, fax ou courrier électronique au moins deux semaines avant l'Assemblée Générale Ordinaire par les soins du Secrétaire. Les donateurs peuvent être avertis par information verbale seulement.

L'ordre du jour sera mentionné dans la convocation, à laquelle sera joint le compte de l'exercice écoulé et le projet de budget pour l'exercice à venir.

L'Assemblée Générale ne peut valablement statuer que si la majorité des membres effectifs est présente ou représentée.

Dans le cas où ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale doit être convoquée qui elle peut valablement statuer sur base du nombre des membres effectifs présents ou représentés.

Toute convocation de l'Assemblée Générale prévoit une deuxième convocation de l'Assemblée Générale pour le cas où le quorum ne serait pas atteint. Cette deuxième Assemblée Générale se tiendra immédiatement à la suite de la première.

Sauf cas explicitement fixés par ailleurs dans les statuts, le vote de l'Assemblée Générale se fait à la majorité simple des voix. En cas de parité de voix, la voix du Président ou de son remplaçant est déterminante.

Les décisions des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires sont consignées dans un registre de procès-verbaux signés par le Président et le Secrétaire du Conseil d'Administration. Ce registre est conservé au Siège Social où les membres effectifs et d'honneur et les donateurs peuvent en prendre connaissance uniquement sur place.

Art. 12. Dissolution. L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur la dissolution de l'association ou la modification des statuts que conformément à la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif telle que modifiée par la suite.

Art. 13. Administrateurs. L'association est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins, nommés par l'Assemblée Générale parmi les membres effectifs pour un terme de trois ans, et en tout cas révocables par elle. En cas de vacance d'un mandat, un administrateur provisoire pourra être choisi par cooptation par les membres du Conseil d'Administration.

A la prochaine Assemblée Générale, il sera pourvu au remplacement. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de celui qu'il remplace. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 14. Fonctions. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un Président, éventuellement un Vice-Président, un Secrétaire et un Trésorier.

En cas d'empêchement du Président, ses fonctions sont assumées par le Vice-Président ou, à défaut, par l'administrateur le plus ancien en rang.

Art. 15. Pouvoir de signature. Tous les actes qui engagent l'association vis-à-vis de tiers doivent porter la signature du Président ou du Vice-Président.

En cas d'indisponibilité, un autre membre du Conseil d'Administration pourra être délégué à cet effet. Le Président peut donner procuration de signature à une personne tierce pour les opérations bancaires courantes (retraits et virements).

Art. 15. Convocation du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou du Secrétaire. Il ne peut statuer que si la majorité des membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de parité de voix, la voix du Président ou de son remplaçant est déterminante.

Les décisions sont consignées sous forme de procès-verbaux, signés par le Président et le Secrétaire, et inscrites dans un registre spécial.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Le Président représente l'Association tant judiciairement qu'extrajudiciairement.

Art. 17. Actions judiciaires. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues, au nom de l'association, par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences du Président ou de son remplaçant.

Art. 18. Exécution du mandat. Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Leur mandat est exercé à titre gratuit.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre. L'Assemblée Générale charge un (ou deux) contrôleur(s) aux comptes des vérifications d'usage.

Art. 20. Liquidation. En cas de dissolution de l'association, l'Assemblée Générale désignera le ou les liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et indiquera l'affectation à donner à l'actif net de l'avoir social.

Art. 21. Loi du 21 avril 1928. Tout ce qui n'est pas prévu explicitement aux présents statuts ou au règlement d'ordre intérieur est réglé par la loi du 21 avril 1928, concernant les associations sans but lucratif, telle que modifiée par la suite.

Référence de publication: 201515308/109.

(150171897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Chemical Overseas SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 63.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 201515309/13.

(150171110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Jyoti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8035 Strassen, 8, rue des Lilas.

R.C.S. Luxembourg B 179.330.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des associés de la société en date du 21 septembre 2015

Le 21 septembre 2015 à 10 heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale au, en renonçant d'un commun accord à une convocation préalable.

I. Extrait de la convention de cession de parts sociales du 21 septembre 2015

En vertu de la convention de cession de parts sociales datée du 15 septembre 2015, Monsieur Giorgio Valentini né le 25/09/1981 à Luxembourg, (Luxembourg) demeurant au 8, rue des Lilas L-8035 Strassen, a transféré

25 parts à Wydra né le 06 octobre 1977 à Dijon (France) résident au 15, rue Wangert L-6931 Mensdorf (Luxembourg)

75 parts à Dulieu Aurore née le 17 mai 1976 à Mons (Belgique) résident au 15, rue Wangert L-6931 Mensdorf (Luxembourg)

Par conséquent, le capital social de la société JYOTI S.à r.l., représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale chacune de EUR 125,-, est dorénavant réparti comme suit:

- | | |
|-----------------------------|-------------------|
| 1- Frédéric Wydra | 25 parts sociales |
| 2- Aurore Dulieu | 75 parts sociales |

1^{ère} résolution

Est nommé aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée, Aurore Dulieu, née le 17 mai 1976 à Mons Belgique, résident au 15, rue Wangert L-6931 Mensdorf

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JYOTI S.à r.l.

Référence de publication: 2015156805/26.

(150172690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Chunko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.080.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg en date du 17 septembre 2015

- la démission de Monsieur Amaury DE SEROUX de son mandat d'Administrateur est acceptée
- Monsieur Olivier PAWELSKI - SCHMIDT, employé, né le 3 octobre 1987 à Thionville (France) et résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté nouvel Administrateur, pour terminer le mandat de son prédécesseur venant à échéance en 2020.

Référence de publication: 2015155310/13.

(150171053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Circle Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 87.546.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015155312/10.

(150170927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Cisa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.317.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CISA INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2015155313/10.

(150171017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Fortuna Select Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 88.201.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 11 Septembre 2015 a:

- décidé de renouveler les mandats d'Administrateurs, pour une période d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016, de:

* Monsieur Henri ROSAER, Van Glabbeek & Co b.v.b.a, Kipdorp 43, B-2000 Antwerpen Belgique

* Monsieur Rik CLAEYS, Davenport Vermogensbeheer, Rumbeeksesteenweg, B-8800 Roulers Belgique

* Monsieur Jean-Philippe CLAESSENS, Lemanik Asset Management Luxembourg S.A. 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer Luxembourg

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de Deloitte Audit, 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour FORTUNA SELECT FUND
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2015156105/21.

(150172055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Citadel Value Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 85.320.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 18 septembre 2015

Il a été décidé de réélire HRT Révision S.A. comme réviseur d'entreprises pour un nouveau terme d'un an, se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2016.

Certifié conforme et sincère
Pour CITADEL VALUE FUND SICAV
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015155314/13.

(150170774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Citadel Value Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 85.320.

—
Le rapport annuel au 31 mai 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CITADEL VALUE FUND SICAV
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015155315/11.

(150170775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

CLS Citadel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 125.176.

—
Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155317/9.

(150171008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Groupe LS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 172.735.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 21 septembre que:

- Monsieur Matthijs BOGERS, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a démissionné en tant que président et administrateur de catégorie B de la société à compter de la date de la présente assemblée;
- Madame Mombaya KIMBULU, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a démissionné en tant qu'administrateur de catégorie B de la société à compter de la date de la présente assemblée;
- Monsieur Stéphane HEPINEUZE, né le 18 juillet 1977, à Dieppe (France), résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a été nommé en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société à compter de la date de la présente assemblée et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2018;

- Monsieur Eddy DOME, né le 16 août 1965, à Waremme (Belgique), résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a été nommé en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société à compter de la date de la présente assemblée et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2018;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Référence de publication: 2015156122/21.

(150172635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

CLS Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.184.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155318/9.

(150171009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

CLS Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.183.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155319/9.

(150171007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

CLS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.163.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155320/9.

(150171013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

CLS Palisade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.155.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155321/9.

(150171005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

IREF Art-Invest Holdings 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 163.738.

EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 16 septembre 2015 ont renouvelé les mandats des gérants.

- Mr Manuel HACK, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant.

- Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant.

- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant.

- Mr Timothy THORP, chartered accountant, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni, gérant.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Pour IREF Art-Invest Holdings I

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015155505/18.

(150170731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

CLS Sweden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.150.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155322/9.

(150171006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

CLT-UFA, Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 6.139.

EXTRAIT

Le mandat de Monsieur Gérard SCHNEIDER, en qualité d'administrateur et dont la désignation ne relève pas de l'Assemblée générale des actionnaires est arrivé à échéance le 26 août 2015; en remplacement, Monsieur Bruno FERRARI, ayant son adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg, est désigné en qualité d'administrateur, à compter du 26 août 2015 jusqu'au 31 décembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155323/13.

(150171512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

CNPC International (Buzachi) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 194.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015155324/10.

(150170941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Wedco One (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.508,00.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 145.187.

EXTRAIT

En date du 28 août 2015, l'ensemble des 12.508 (douze mille cinq cent huit) parts sociales de la Société ont été transférées par Wedco Holdings (Netherlands) B.V., une société organisée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social sis à 9, Taurusavenue, 2132 LS Hoofddorp, Pays-Bas et immatriculée auprès du Kamer von Koophandel sous le numéro 34330648 à Wedco Global Ventures LLP, agissant en sa qualité d'associé commandité de Wedco Global Ventures Three LP, un limited liability partnership, organisé selon les lois d'Angleterre et du Pays de Gales, ayant son siège social sis à 3, Queen Caroline Street, GB-W6 9PE Londres, Hammersmith, Royaume-Uni et immatriculé auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro OC394464.

Il en résulte que l'actionnariat de la Société se compose désormais comme suit:

- Wedco Global Ventures LLP, agissant en sa qualité d'associé commandité de Wedco Global Ventures Three LP: 12.508 (douze mille cinq cent huit) parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015155849/22.

(150171546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Cofilux Conseil, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 172.342.

—
EXTRAIT

Monsieur Marc VANHELLEMONT, administrateur de la société, est domicilié professionnellement au 6, rue d'Arlon à L-8399 Windhof, Luxembourg.

Madame Martine BRUWIER, administrateur de la société, est domiciliée professionnellement au 6, rue d'Arlon à L-8399 Windhof, Luxembourg.

Monsieur Benoît COMPERE, administrateur de la société, est domicilié professionnellement au 6, rue d'Arlon à L-8399 Windhof, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015155325/15.

(150171051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Cofimex International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.780.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155326/9.

(150170805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Compagnie de Participations Industrielles et Agricoles, Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 20.031.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015155328/11.

(150171361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Delemont Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 196.077.

—
Extrait des décisions de l'associé unique du 17 septembre 2015

L'Associé unique de DELEMONT INVESTMENT S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Monsieur Christian TAMISIER de son poste de gérant de la société et ce avec effet immédiat,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015155346/12.

(150171232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Network Technology & Communication Expertise, Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 62, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.201.

—
Extrait de l'assemblée générale du 18 septembre 2015

L'assemblée générale procède à la nomination du nouveau conseil d'administration, qui se compose dès lors comme suit:

Monsieur Karoubi Bruno, administrateur unique, demeurant à F-38150 Anjou, 4, Montée du Village.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

L'assemblée nomme commissaire aux comptes Monsieur Justin Dostert, demeurant 93, rue de la Libération, L-5969 Itzig.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Pour extrait conforme

NETWORK TECHNOLOGY & COMMUNICATION EXPERTISE SA

Référence de publication: 2015155647/19.

(150171068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Elitherm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.512.

—
Par la présente, je soussigné Monsieur Stéphane BRISOUX, vous informe de ma démission de mon mandat d'administrateur de la société ELITHERM S.A., ayant son siège social à 21, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B114512.

Luxembourg, le 24 août 2015.

Stéphane BRISOUX.

Référence de publication: 2015155371/11.

(150171156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Eiskaffee Venezia s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 3, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 99.026.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 septembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015155370/10.

(150170887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Easybox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 77.686.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EASYBOX S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015155364/11.

(150171127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.
